

## RÉGARDS SUR LE FONCIER n°22

# Les organisations de la société civile pastorale et agropastorale au Forum de haut niveau sur le pastoralisme « Nouakchott +10 »

Propositions issues des concertations organisées au Bénin, au Sénégal et au niveau régional

Oussouby Touré et Roch Mongbo

DÉCEMBRE 2024



**La collection « Regards sur le foncier »** du Comité technique « Foncier & développement » accueille des articles offrant un point de vue critique et original sur les questions foncières dans les pays du Sud. Elle permet de valoriser les contributions des membres du Comité et de son réseau aux travaux et journées de réflexion du groupe. Tous les articles sont disponibles en version française et mis à la disposition du public sur le portail [www.foncier-developpement.fr](http://www.foncier-developpement.fr). Des traductions en anglais peuvent être proposées pour les articles dont la portée le justifie. Cette collection bénéficie d'un appui financier du projet multi-pays d'Appui à l'élaboration des politiques foncières, de l'AFD.

Pour plus d'information sur cette collection, contacter le Gret qui assure le secrétariat scientifique du Comité : [gret@gret.org](mailto:gret@gret.org)

Les publications de cette collection n'engagent que leurs auteurs et leur contenu ne représente pas nécessairement la vision et la position du Comité technique « Foncier & développement ».

Ce numéro de *Regards sur le foncier* retrace un processus de concertation ayant été conduit par les organisations de la société civile pastorale et agropastorale du Sahel et d'Afrique de l'Ouest en prélude à leur participation au Forum de haut-niveau « Nouakchott +10 ». Ce forum, organisé du 6 au 8 novembre 2024 avec le CILSS, l'UEMOA et la CEDEAO, a réuni plus de 300 participants venus de toute la région pour dresser un bilan partagé de la décennie écoulée et identifier des perspectives d'avenir.

Quels sont les principaux acquis enregistrés dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme ? Quel bilan poser sur les interventions réalisées dans le secteur depuis une décennie ? Quels sont les nouveaux défis émergents à adresser ? Quel rôle pourraient jouer les organisations professionnelles dans les actions à venir ? Comment renforcer la sécurisation des droits des éleveurs et des espaces qu'ils valorisent ?

Les analyses qui sont partagées ici résultent de concertations nationales organisées par le Cadre de réflexion et d'action sur le foncier au Sénégal (CRAFS) et par le Cadre de concertation des Acteurs de la société civile sur le foncier du Bénin (CCAF) en septembre 2024. Ces éléments, ainsi que ceux issus de concertations organisées dans d'autres pays, ont été partagés lors d'un séminaire régional qui s'est tenu à Abidjan en octobre 2024 sous la coordination des trois réseaux régionaux (RBM-APES-ROPPA) et dont les points saillants sont présentés dans ce numéro.

**RÉFÉRENCE POUR CITATION** : Oussouby Touré, Roch Mongbo, *Les organisations de la société civile pastorale et agropastorale au forum de haut-niveau sur le pastoralisme « Nouakchott + 10 »*, Propositions issues des concertations organisées au Bénin, au Sénégal et au niveau régional, *Regards sur le foncier n° 22*, Comité technique « Foncier & développement », AFD, MEAE, décembre 2024.

**RELECTEURS** : Amel Benkahla, Blamah Jalloh

**MISE EN PAGE INTÉRIEURE** : Amel Benkahla (Gret) – **COUVERTURE** : Hélène Gay (Gret)

**PHOTO DE COUVERTURE** : Vue de la salle du palais des Congrès où s'est tenu le Forum de haut-niveau sur le pastoralisme « Nouakchott+10 ». © A. Benkahla

## SOMMAIRE

---

<b>Liste des acronymes</b>	<b>5</b>
<b>Introduction</b>	<b>7</b>
<hr/>	
<b>1 - UN CONTEXTE SAHELIE ET OUEST-AFRICAIN MARQUE PAR L'AMPLIFICATION DE DEFIS INTERCONNECTES</b>	<b>7</b>
<b>2 - L'ENJEU DE LA CONCERTATION DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE PASTORALE, EN AMONT DU FORUM « NOUAKCHOTT + 10 »</b>	<b>9</b>
<b>Principaux résultats de la concertation des acteurs de la société civile du Bénin</b>	<b>12</b>
<hr/>	
<b>1 - MODALITES DE CONDUITE DU PROCESSUS DE CONCERTATION</b>	<b>12</b>
<b>2 - PRINCIPALES AVANCEES ENREGISTREES AU COURS DE LA DECENNIE ECOULEE</b>	<b>16</b>
<b>3 - DEFIS PERSISTANTS ET/OU EMERGEANTS</b>	<b>17</b>
<b>4 - IDENTIFICATION DE PISTES PROSPECTIVES D' ACTIONS</b>	<b>19</b>
<b>Principaux résultats de la concertation des acteurs de la société civile du Sénégal</b>	<b>21</b>
<hr/>	
<b>1 - MODALITES DE CONDUITE DU PROCESSUS DE CONCERTATION</b>	<b>21</b>
<b>2 - BILAN DE LA CONCRETISATION DE LA DECLARATION DE NOUAKCHOTT</b>	<b>21</b>
<b>3 - ELEMENTS DE REFLEXION PROSPECTIVE</b>	<b>29</b>

**Note de position des organisations de la société civile pastorale au forum de haut-niveau sur le pastoralisme 33**

---

<b>1 - OBJECTIFS ET MODALITES DE DEROULEMENT DE L'ATELIER REGIONAL</b>	<b>33</b>
<b>2 - PREOCCUPATIONS MAJEURES ET PROPOSITIONS FORMULEES PAR LES PARTICIPANTS</b>	<b>34</b>
<b>3 - POINTS SAILLANTS DE LA NOTE DE POSITION DES ACTEURS DE LA SOCIETE CIVILE PASTORALE AU FORUM « NOUAKCHOTT + 10 »</b>	<b>35</b>
<b>4 - PARTICIPATION DES ACTEURS DE LA SOCIETE CIVILE PASTORALE AU FORUM DE HAUT NIVEAU SUR LE PASTORALISME</b>	<b>36</b>
<b>ANNEXE</b>	<b>40</b>

## Liste des acronymes

ADOS :	Ardèche Drôme Ourosogui Sénégal
AGR :	Activité Génératrice de Revenus
ANOPER :	Association Nationale des Organisations Professionnelles d'Éleveurs de Ruminants du Bénin
AOCTAH :	Association Ouest-Africaine du Commerce Transfrontalier des produits Alimentaires Agro-sylvo-pastoraux et Halieutiques
APESS :	Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et en Savane
ASUFOR :	Associations des Usagers de Forage
AVSF :	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
BRACED :	Building Resilience to Climate Extremes and Disasters Programme
CEDEAO :	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CERFLA :	Centre D'Etudes de Recherche et de Formation en Langues Africaines
CILSS :	Comité Permanent Inter-États de lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
COFENABVI :	Confédération des Interprofessions ou Fédérations Nationales Bétail et Viande de l'Afrique de l'Ouest
CORET :	Confédération des Organisations d'Éleveurs Traditionnels
FENAFAB :	Fédération Nationale des Femmes Agricultrices du Bénin
HEKS-EPER :	Entraide Protestante Suisse
ISRA/BAME :	Institut Sénégalais de Recherche Agricole / Bureau d'Analyse Macro-Économique
JNE :	Journée Nationale de l'Élevage
KADO :	Kebbi-Atacora-Dosso
NANT :	National Association of Nigerian Traders
OCB :	Organisations Communautaires de Base
OFOR :	Office des Forages Ruraux
OP :	Organisation Pastorale
OPR :	Organisation Professionnelle Régionale
OSC :	Organisation de la Société Civile
PACBAO :	Projet d'Appui à la Commercialisation du Bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO).

PNOPPA :	Plateforme Nationale des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles du Bénin
PEPISAO :	Projet Élevages et Pastoralisme Intégrés et Sécurisés en Afrique de l'Ouest (PEPISAO)
PIB :	Produit Intérieur Brut
POAS :	Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols
PPZS :	Pôle Pastoralisme et Zones Sèches
PRAPS :	Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)
PREDIP :	Programme Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la Transhumance au Sahel et dans les Pays Côtiers d'Afrique de l'Ouest
ProSeR :	Projet de Sédentarisation des Troupeaux de Ruminants au Bénin
RNU :	Registre National Unique
RBM :	Réseau Billital Maroobé
ROPPA :	Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs de l'Afrique de l'Ouest
RRM :	Mécanisme de réponse rapide
SAF :	Schémas d'Aménagement Foncier

# Introduction

## 1 - UN CONTEXTE SAHELIEU ET OUEST-AFRICAIN MARQUE PAR L'AMPLIFICATION DE DEFIS INTERCONNECTES

L'élevage et le pastoralisme occupent une place centrale dans les économies rurales, ainsi que dans la dynamique d'intégration régionale au Sahel et en Afrique de l'Ouest. Le sous-secteur de l'élevage se caractérise par l'importance de l'effectif du cheptel (évalué à plus de 346 millions de têtes, selon la base de données de FAOSTAT) et le rôle moteur qu'il joue dans la création de la richesse régionale et nationale. En effet, la contribution de l'élevage est évaluée à plus de 5 % du Produit Intérieur Brut (PIB) des États de la CEDEAO et elle varie entre 10 et 15 % du PIB dans plusieurs pays sahéliens (Burkina Faso, Mali, Niger et Tchad). Par ailleurs, l'élevage joue un rôle crucial dans l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle de millions de personnes qui exercent des activités de production, de transformation, de commercialisation et de prestations de services liées à ce sous-secteur.

En dépit de leur poids économique important aux échelles locale, nationale, transfrontalière et régionale, l'élevage et le pastoralisme sont les parents pauvres des politiques publiques depuis les indépendances. Pendant plusieurs décennies, les paradigmes de politiques publiques défavorables à l'élevage et au pastoralisme ont persisté, avec un sous-investissement manifeste au profit du sous-secteur. En effet, le financement public de l'élevage dans les pays sahéliens reste encore largement insuffisant eu égard aux avantages comparatifs dont ils disposent. Il s'y ajoute que l'élevage pastoral est fortement pénalisé par le fait que les ressources publiques affectées au sous-secteur de l'élevage sont quasi entièrement absorbées par des initiatives axées sur la promotion d'un système d'élevage sédentaire jugé plus moderne (développement de ranchs, cultures fourragères, compléments alimentaires, amélioration génétique, etc.).

En plus d'être livré à lui-même, le système d'élevage pastoral est confronté au développement de nombreux facteurs de vulnérabilité découlant des tendances lourdes de transformations socio-économiques et sécuritaires en cours au Sahel et en Afrique de l'Ouest (changement climatique, croissance démographique, urbanisation accélérée, modification des modes de mise en valeur des milieux naturels, montée des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles et expansion de l'insécurité).

Cependant, l'élevage et le pastoralisme constituent toujours un important levier de développement économique et social, compte tenu du potentiel et des atouts dont ils disposent. Avec une croissance annuelle estimée à 4 %, la demande en produits animaux en Afrique de l'Ouest devrait augmenter de plus de 250 % d'ici 2025. De nombreux observateurs formulent l'hypothèse selon laquelle la forte croissance démographique et l'urbanisation rapide favoriseront, à plus ou moins long terme, l'émergence et la consolidation d'un marché agricole régional, ainsi que le développement d'activités de transformation des produits primaires.

On constate qu'à partir des années 2010, les Gouvernements sahéliens et ouest-africains ont mieux pris conscience de deux faits, à savoir : (i) l'importance économique, financière et sociale du système d'élevage pastoral ; et (ii) le rôle crucial que joue la mobilité du bétail dans la compétitivité de la filière bétail-viande, ainsi que dans le renforcement de la dynamique d'intégration régionale. Dans le même temps, on a observé un regain d'intérêt des institutions d'intégration et des partenaires techniques et

financiers pour le pastoralisme ; ce qui a conduit à la tenue de rencontres internationales qui ont été des marqueurs de changement de la stratégie d'appui au pastoralisme au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

Ainsi, le colloque régional organisé en mai 2013 à N'Djamena (Tchad) a permis de développer une réflexion concertée sur la contribution de l'élevage pastoral à la sécurité et au développement des espaces saharo-sahéliens. Cette rencontre a posé un jalon important à travers l'adoption de la « Déclaration de N'Djamena sur le pastoralisme » qui traduit l'intérêt accordé par les pouvoirs publics et leurs partenaires de coopération à la réhabilitation des systèmes d'élevage mobiles. La rencontre de N'Djamena a invité les États de la région et les partenaires au développement à : (i) placer l'élevage pastoral au cœur des stratégies de stabilisation et de développement des espaces saharo-sahéliens ; et (ii) définir et mettre en œuvre des politiques volontaristes et cohérentes d'amélioration de la gouvernance, de renforcement de la résilience et de consolidation de la viabilité économique et sociale des systèmes d'activités des espaces saharo-sahéliens.

Cet engagement a été renouvelé en octobre 2013 lors du forum de haut niveau sur le pastoralisme tenu à Nouakchott (Mauritanie) qui a défini les modalités d'opérationnalisation des orientations politiques retenues à N'Djamena. Les participants à ce forum ont adopté la « Déclaration de Nouakchott » qui fixe comme objectif de « sécuriser le mode d'existence et les moyens de production des populations pastorales et d'accroître le produit brut des activités d'élevage d'au moins 30 % dans six pays [sahéliens] au cours des cinq prochaines années [Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal et Tchad], en vue d'augmenter significativement les revenus des pasteurs dans un horizon de 5 à 10 ans ». En réponse à l'appel lancé par le forum, la Banque mondiale a alloué un financement pour préparer et mettre en œuvre le Projet Régional d'Appui au Pastoralisme au Sahel (PRAPS)<sup>1</sup>. Le soutien apporté par cette institution a contribué à renforcer l'intérêt des autres bailleurs de fonds pour le développement du pastoralisme. Cela s'est concrétisé à travers la mise en œuvre d'initiatives complémentaires de grande envergure, en l'occurrence le Programme Régional de Dialogue et d'Investissement pour le Pastoralisme et la Transhumance au Sahel et dans les Pays Côtiers d'Afrique de l'Ouest (PREDIP), le Projet « Élevages et Pastoralisme Intégrés et Sécurisés en Afrique de l'Ouest (PEPISAO) » et le Projet d'Appui à la Commercialisation du Bétail en Afrique de l'Ouest (PACBAO).

Au cours des dix années écoulées, le regain d'intérêt de l'ensemble des acteurs devenus soucieux de garantir une meilleure prise en compte du pastoralisme dans les politiques publiques et les stratégies de coopération a permis d'enregistrer de nombreux acquis porteurs d'impacts positifs dans les domaines de la santé animale, de la gestion durable des ressources naturelles, du développement des infrastructures de production et de commercialisation du bétail, de la consolidation des institutions nationales en charge de l'élevage. Cependant, cela n'a pas suffi à surmonter les difficultés rencontrées, dans un contexte marqué par de nouveaux enjeux et défis, notamment :

- La crispation des relations entre les nouvelles autorités politiques en place dans les pays du Sahel central et la CEDEAO. Ces relations heurtées sont à l'origine de la décision conjointe de retrait du Burkina Faso, du Mali et du Niger du giron communautaire, avec des conséquences prévisibles sur l'économie de l'élevage dans la sous-région (blocage de la transhumance transfrontalière, régression du commerce régional du bétail et des produits animaux, etc.) ;
- La condamnation et le rejet de la pratique de la transhumance transfrontalière par les pouvoirs publics de plusieurs pays côtiers qui prônent la sédentarisation des pasteurs et/ou encouragent la mise en œuvre de mesures portant sur : (i) un encadrement réglementaire plus strict de la

<sup>1</sup> La première phase de ce projet a été exécutée entre 2015 et 2021 et la seconde phase en cours actuellement couvre la période allant de 2022 à 2027.



mobilité transfrontalière du bétail pour maîtriser les flux (quotas, calendrier, itinéraires, zones de cantonnement) ; (ii) l'instauration d'un système de taxation de l'accès du bétail transhumant au pâturage ; et (iii) la restriction de l'entrée des transhumants dans les pays à la suite de l'application d'une décision politique de fermeture des frontières (Bénin) ou d'accueil sélectif des personnes sans cheptel aux frontières (Côte d'Ivoire) ;

- Les difficultés liées à la prise en charge de la problématique de la protection sociale des éleveurs. Dans certains pays, les Mécanismes de Réponse Rapide (RRM) sont focalisés sur la protection des populations sédentaires et ne prennent pas en compte la situation spécifique des ménages pastoraux déplacés forcés qui sont accompagnés par leurs animaux. Dans d'autres pays, les faiblesses du dispositif public de protection sociale sont liées au fait que la démarche et les outils de ciblage utilisés ne sont pas adaptés à la vulnérabilité pastorale ;
- La faible prise en compte des préoccupations des acteurs des pays côtiers dans la conception et la mise en œuvre des interventions, avec pour conséquence le renforcement des tendances à l'asymétrie dans la gestion de la transhumance entre le Sahel et le Golfe de Guinée.

Au vu de cette situation, il s'avère nécessaire d'établir le bilan de la mise en œuvre des initiatives de soutien au pastoralisme, en vue d'évaluer le chemin parcouru depuis 2013, de tirer les enseignements utiles pour l'avenir et de dégager de nouvelles orientations stratégiques pour l'élevage et le pastoralisme. C'est à cet effet que le CILSS et la Banque mondiale ont décidé d'organiser, sous le portage politique du Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, un forum de haut niveau sur le pastoralisme intitulé « Nouakchott + 10 ».

## **2 - L'ENJEU DE LA CONCERTATION DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE PASTORALE, EN AMONT DU FORUM « NOUAKCHOTT + 10 »**

Il est prévu que le forum permette aux États de souscrire des engagements visant à améliorer la prise en charge du pastoralisme dans les politiques publiques et les accords de coopération avec leurs partenaires techniques et financiers. Dans le souci de ne pas rester sur le bord du chemin, les acteurs de la société civile pastorale ont décidé d'organiser une concertation en prélude à la rencontre de Nouakchott. Cette décision découle de la prise de conscience du fait que dans le laps de temps qui s'est déroulé depuis l'adoption de la « *Déclaration de Nouakchott* », il a manqué à ces acteurs une boussole pour assurer leur fonction de veille et de suivi de la mise en œuvre des orientations politiques consignées dans la Déclaration. Les organisations de la société civile pastorale estiment que le processus « Nouakchott+10 » leur offre l'opportunité de conduire des concertations internes, en vue de faire valoir leurs préoccupations déterminantes sur la base de l'analyse des initiatives d'appui au pastoralisme qui ont été mises en œuvre au cours de la période écoulée (acquis enregistrés, difficultés rencontrées, ajustements apportés, enseignements tirés, bonnes pratiques promues) et de l'identification des défis persistants et/ou émergents.

Dans ce cadre, deux exercices ont été conduits simultanément avec l'appui du Comité technique « Foncier & Développement » :

- Des consultations nationales ont été menées dans six pays (Burkina Faso, Ghana, Mali, Niger, Nigeria et Togo), afin de permettre la participation au processus de « Nouakchott + 10 » des organisations membres du consortium mis en place par le ROPPA, l'APPESS, la COFENABVI, la CORET et NANT ;

- Un processus participatif de concertation des acteurs intervenant aux échelles transfrontalières (corridors Kayes-Guidimakha-Tambacounda, Maradi-Katsina et Zinder-Jigawa) et multi-pays (Togo-Bénin-Niger, Mauritanie-Sénégal, Burkina Faso-Mali et Nigeria-Niger)<sup>2</sup> a été impulsé par le RBM qui a encouragé également des concertations multi-acteurs au niveau national (Bénin et Sénégal), afin de permettre aux participants d'exprimer leurs points de vue sur le bilan de la Déclaration de Nouakchott en 2013, ainsi que sur les enjeux et défis pour l'avenir.

Le présent rapport rend compte des principaux résultats des concertations nationales organisées au Bénin et au Sénégal, ainsi que de l'atelier régional de concertation et de validation de la note de position des acteurs de la société civile pastorale en prélude au forum de haut niveau sur le pastoralisme, dix ans après la Déclaration de Nouakchott.

---

<sup>2</sup> Les concertations transfrontalières ont été organisées à l'occasion de la restitution des résultats du comptage du bétail transhumant. En ce qui concerne les rencontres multi-pays, elles ont été focalisées respectivement sur : (i) la présentation des résultats de l'étude portant sur l'insécurité en milieu pastoral ; et (ii) la validation des propositions d'orientations stratégiques (Plan Stratégique du RBM 2024-2029).



# Principaux résultats de la concertation des acteurs de la société civile du Bénin

## 1 - MODALITES DE CONDUITE DU PROCESSUS DE CONCERTATION

La concertation regroupant les acteurs du Bénin et du sous-espace Kebbi-Atacora-Dosso (KADO) a été conduite sous l'égide du Cadre de Concertation des Acteurs de la Société Civile pour la Gouvernance Foncière (CCAF). Le processus a mobilisé plusieurs groupes d'acteurs comprenant notamment : (i) des leaders et animateurs d'organisations de pasteurs et d'agropasteurs (ANOPER et APSS) ; (ii) des responsables d'associations d'agriculteurs et de planteurs (PNOPPA et FENAFAB) ; (iii) des représentants des collectivités locales et des structures de promotion de l'intercommunalité ; (iv) des responsables d'ONG d'appui au pastoralisme ; (v) des représentants du Haut-Commissariat à la Sédentarisation des Éleveurs ; (vi) des experts des services techniques et des projets relevant du Ministère chargé de l'Élevage ; et (vii) des chercheurs des Universités d'Abomey-Calavi et de Parakou.

Le processus a été organisé en plusieurs étapes successives comprenant :

- L'organisation de concertations qui ont impliqué des agropasteurs et des élus locaux dans les grandes zones agropastorales du pays (Nord, Centre et Sud-Est), ce qui leur a permis d'échanger sur les acquis, les défis et les perspectives de développement de l'élevage et du pastoralisme dans les différentes zones concernées ;
- L'établissement du bilan des interventions menées par les institutions publiques au cours des dix dernières années et l'identification des défis et des perspectives du sous-secteur de l'élevage et du pastoralisme ;
- L'élaboration d'une note de synthèse portant sur la problématique actuelle de l'agropastoralisme et les défis majeurs pour le futur ;
- La tenue d'un atelier national de concertation qui a regroupé une quarantaine de participants, afin qu'ils puissent s'accorder sur les défis actuels et les pistes d'actions aptes à favoriser à la fois le développement de l'élevage et la consolidation de la cohésion sociale intra et intercommunautaire.

### 1.1 - Le profil agropastoral du Bénin, dix ans après l'adoption de la déclaration de Nouakchott

L'élevage qui représente le second champ d'activité en milieu rural contribue pour 15 % au PIB agricole du pays (DSA, 2020). La valeur du cheptel est estimée à 242 milliards de FCFA et celle des productions totales bord champ des animaux sur pied à 67 milliards de FCFA. Depuis plusieurs décennies, l'élevage des ruminants connaît un essor important dans le pays, à la faveur de la réduction des populations de glossines, principaux vecteurs des trypanosomiasés animales, mais aussi de l'intensification des migrations pastorales et de l'orientation des exploitations paysannes autochtones vers l'agropastoralisme. Selon un rapport récent de la Direction de la Statistique Agricole (DSA, 2023), le cheptel bovin s'est accru de 9,3% entre 2022 et 2023, l'effectif étant passé de 2 313 666 têtes à 2 528 241 têtes. Cette progression témoigne d'une dynamique de croissance dans le secteur de l'élevage qui

concerne d'autres aspects de la production animale. Ainsi, la quantité totale de viande produite s'est élevée à 108 034 tonnes en 2023, contre 97 289 tonnes en 2022 (hausse de 11%). En ce qui concerne les produits laitiers, la production totale a augmenté de 9,3%, en passant de 114 626 tonnes en 2022 à 125 257 tonnes en 2023.

## 1.2 - L'accroissement du cheptel et la diversification des systèmes d'élevage

Les évolutions en cours sont marquées par le développement d'une dynamique de diversification et de complexification des systèmes d'élevage. Les systèmes de mobilité du bétail varient en fonction des systèmes d'élevage, des communautés ethniques et des espèces animales. En règle générale, la gestion des troupeaux dont la taille est importante s'appuie sur la mobilité d'au moins une partie des animaux. Le mode d'élevage mobile est pratiqué essentiellement par les éleveurs qui appartiennent à la communauté Peul, tandis que les autres communautés ethniques pratiquent l'élevage sédentaire, en ayant souvent recours à des bouviers Peul. Dans le cadre de ces systèmes d'élevage sédentaire, la mobilité des troupeaux est circonscrite dans les limites du terroir villageois. La combinaison des productions agricoles et animales est la règle au Bénin où l'agropastoralisme est largement prédominant. Tous les agropasteurs procèdent à des défrichements sélectifs de leurs parcelles de culture. On constate que les agropasteurs Peul préservent les essences arbustives appréciées par les bovins, ce qui n'est pas le cas des agriculteurs des autres communautés ethniques Batonou ou de l'Atacora.

L'étude réalisée par l'ANOPER sur la situation de l'élevage et des éleveurs de ruminants (2014)<sup>3</sup> a mis en exergue plusieurs traits caractéristiques dont les plus importants concernent :

- La place centrale des ruminants dans les systèmes d'élevage qui se traduit par leur contribution significative dans la production de viande et de lait ;
- La diversité des systèmes d'élevage (extensif, semi-intensif et intensif) au sein desquels l'agropastoralisme transhumant est à la fois la forme d'élevage la plus pratiquée et celle qui apporte la contribution la plus importante à l'économie nationale ;
- La reconfiguration des systèmes d'élevage sous les effets combinés du changement climatique et des mutations socio-économiques et institutionnelles, avec pour conséquence d'une part la fragilisation des équilibres entre activités agricoles et pastorales et, d'autre part l'amplification des concurrences liées à l'accès aux ressources naturelles ;
- Les performances des exploitations familiales d'agropasteurs dont les résultats économiques sont supérieurs à ceux des producteurs ruraux d'autres pays d'Afrique de l'Ouest, en termes de couverture des besoins de base à partir de la production animale ;
- L'importance de la richesse réelle produite par les exploitations familiales d'éleveurs et de leurs apports effectifs au PIB agricole qui sont près de deux fois plus élevés que les chiffres mentionnés dans les statistiques officielles.

En dépit de son potentiel et de sa contribution importante sur les plans macro et micro-économiques, le sous-secteur de l'élevage est insuffisamment valorisé au niveau national. Cet état de fait s'explique par la persistance de nombreux freins économiques qui empêchent les éleveurs d'être stimulés dans leurs efforts. Pour l'essentiel, ces facteurs de blocage concernent : (i) la faiblesse des revenus des éleveurs dont la production n'est pas payée à sa juste valeur ; (ii) l'insuffisance des investissements publics alloués au sous-secteur qui se traduit par un déficit d'infrastructures et d'équipements de production, de

<sup>3</sup> Association nationale des organisations professionnelles d'éleveurs de ruminants du Bénin, 2014 : La situation actuelle de l'élevage et des éleveurs de ruminants au Bénin. Analyse et perspectives.

commercialisation et de transformation ; et (iii) les difficultés d'accès des exploitations d'éleveurs au financement.

### 1.3 - Un environnement naturel, social et sécuritaire de plus en plus contraignant

Le fonctionnement des systèmes de production agricole et rurale repose sur la valorisation des atouts et des potentialités des milieux naturels. Les conditions biophysiques et les disponibilités en ressources naturelles sont globalement favorables au développement de l'élevage extensif dans les régions du Nord et du Centre du pays. Dans la partie Sud, l'abondance des ressources fourragères et hydriques favorise le développement d'un élevage sédentaire, principalement des petits ruminants. Le Centre et la partie supérieure des régions situées au Sud disposent par endroits de ressources abondantes et de conditions biophysiques favorables à l'accueil de troupeaux transhumants provenant du Nord, mais également des pays sahéliens limitrophes.

Au cours des quinze années écoulées, les superficies cultivées se sont considérablement étendues, sous les effets combinés de plusieurs facteurs, notamment : (i) le développement de la mécanisation agricole ; (ii) l'essor des cultures irriguées (riz, maïs et tubercules principalement) ; (iii) le renforcement de la place de l'agriculture dans l'économie nationale ; et (iv) l'augmentation du poids des activités agricoles (coton et anacarde notamment) dans les revenus des ménages ruraux. La croissance démographique rapide et l'extension des superficies agricoles ont engendré des effets préjudiciables sur l'élevage et le pastoralisme qui font face aux difficultés résultant de la fragmentation et de la réduction des parcours pastoraux.

Dans le même temps, l'intensification des aléas climatiques a entraîné une réduction des précipitations, avec pour conséquence des épisodes de sécheresses récurrents et la perturbation du cycle de l'eau. Ces facteurs sont à l'origine de l'amenuisement des disponibilités en ressources pastorales (pâturage et eau). A cause du manque croissant de pâturages, les éleveurs sont obligés de recourir à la mobilité du bétail.

La conjonction de ces facteurs naturels et humains affecte profondément le sous-secteur de l'élevage qui est confronté à une baisse de la productivité animale. Cette situation se répercute négativement sur les moyens d'existence et les revenus des familles d'éleveurs. L'amplification des concurrences entre les usagers des espaces ruraux s'est accompagnée de l'escalade des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles et de la remise en cause des droits concédés à des pasteurs qui se sont installés dans le pays depuis plusieurs décennies. La multiplication des attaques meurtrières perpétrées par les groupes djihadistes dans la partie Nord du pays, l'amalgame croissant entre éleveurs transhumants et djihadistes, ainsi que la stigmatisation des éleveurs Peul contribuent à la communautarisation des conflits et de l'insécurité.

Cette situation incite à prendre en compte le caractère délicat de la question sécuritaire qui induit un changement de la perception de la transhumance transfrontalière lié à la question sécuritaire. Actuellement, les sujets à l'ordre du jour des débats (conflits, sécurité, mobilité du bétail, foncier et ressources naturelles) sont porteurs d'enjeux tellement importants qu'aux yeux des pouvoirs publics béninois, ces questions relèvent de la souveraineté nationale de leur pays. Partant de ce raisonnement, le Bénin qui avait accueilli largement les éleveurs nigériens lors de la sécheresse de 1984 s'est montré beaucoup plus restrictif au moment de la sécheresse en 2009, puis de la soudure pastorale de 2019, année au cours de laquelle les pouvoirs publics ont interdit l'entrée des transhumants étrangers sur le territoire national<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> L'arrêté 2019/n°200/ MISP/MAEP/MAEC/MCVDD/MDN/DC/SGM/DAIC/SA/113SGG19 en date du 26 décembre 2019 indique dans ses articles 1 et 2 que : (i) « la transhumance transfrontalière est interdite sur toute l'étendue du territoire de la République du Bénin » ; et (ii) « la mesure ainsi prise est à effet immédiat et tout troupeau transhumant est interdit d'entrer sur le territoire de la République du Bénin ».

Le maintien en vigueur de cette décision ne doit cependant pas occulter l'importance des enjeux transfrontaliers. Le fait que la mobilité transfrontalière soit autorisée ou interdite ne supprime pas le besoin de mener des concertations avec les pays limitrophes, ne serait-ce que pour mieux faire connaître les décisions arrêtées par les autorités béninoises. Cela éviterait que des pasteurs transhumants sahéliens franchissent clandestinement la frontière en s'exposant à des représailles, avec pour conséquence un affaiblissement des liens sociaux. Par conséquent, il conviendrait de promouvoir les concertations multi-acteurs dans le sous-espace KADO, en vue de : (i) renforcer l'efficacité des mécanismes de prévention et de gestion des conflits liés à l'accès aux ressources naturelles ; et (ii) identifier et diffuser les bonnes pratiques de gestion durable des ressources pastorales.

#### 1.4 - Les espérances et les interrogations suscitées par les politiques publiques consacrées à l'élevage et au pastoralisme

Les pouvoirs publics béninois considèrent que l'amplification des concurrences liées à l'accès aux ressources naturelles engendre des tensions intercommunautaires susceptibles d'être instrumentalisées par les groupes djihadistes qui cherchent à provoquer l'escalade de la violence armée. Dans le souci de maîtriser ces risques, les autorités nationales ont initié des réformes et initiatives articulées notamment autour de : (i) l'élaboration d'un code pastoral et d'un code de l'élevage ; (ii) l'élaboration d'une loi d'orientation agricole ; (iii) la définition d'une politique d'aménagement du territoire ; et (iv) la mise en œuvre du « Projet de Sédentarisation des troupeaux de ruminants au Bénin (ProSeR) ». Ces réformes visent à favoriser un changement de paradigme, à travers :

- L'impulsion d'une profonde transformation des systèmes d'élevage débouchant sur leur intensification ;
- L'application d'un modèle de gestion spatiale apte à favoriser réduction de la mobilité du bétail en même temps qu'une productivité animale accrue ;
- Le renforcement des mécanismes de concertation entre les usagers des espaces ruraux, en vue de réduire les conflits, de consolider la cohésion sociale et de sécuriser les espaces ruraux.

Les organisations faitières d'éleveurs ont donné leur approbation aux réformes promues par les pouvoirs publics. En effet, lors de l'atelier de lancement officiel du ProSeR, les leaders de l'ANOPER ont déclaré qu'ils sont « conscients des problèmes de plus en plus alarmants liés aux déplacements du bétail ». De leur point de vue, « le type d'élevage extensif basé essentiellement sur l'exploitation des ressources naturelles ne répond plus efficacement aux problèmes d'alimentation et d'abreuvement des animaux ». Ils ont pris l'engagement « d'accompagner la mise en œuvre du projet et de mener la sensibilisation de [leurs] membres à la base en faveur de la limitation des déplacements du bétail, de la production fourragère et de l'utilisation des sous-produits agroindustriels pour améliorer la productivité animale »<sup>5</sup>.

Il convient de mentionner que l'option de l'intensification des systèmes d'élevage à travers une stabilisation des troupeaux ou une réduction de leur mobilité, tout en assurant la hausse de la productivité animale suscite des questionnements de la part de nombre de parties prenantes. En effet, certains acteurs estiment que l'intensification des systèmes doit être mise en adéquation avec les potentialités des zones écologiques et leurs interactions avec les zones voisines. Dans la partie Nord du pays, la rationalité des systèmes pastoraux s'est imposée avec des systèmes d'élevage mobiles jugés plus efficaces face aux contraintes du milieu et aux risques encourus. Le maintien de ces systèmes dépend cependant de l'accès collectif et partagé aux ressources dans d'autres zones, notamment la partie Sud du pays. Parallèlement, l'augmentation de la productivité dans la zone méridionale semble possible à la faveur du renforcement de l'intégration agriculture-élevage. Toutefois, cela pourrait

---

<sup>5</sup> <https://www.24haubenin.info/?Le-Benin-lance-le-Projet-de-Sedentarisation-des-troupeaux>

entraîner une privatisation accrue de la terre et une remise en question de l'accès collectif et partagé aux ressources naturelles. Dans ces conditions, l'intensification devrait être réfléchie en adoptant une vision globale et en croisant l'analyse filière (qui montre l'importance d'accroître l'offre) avec une analyse des territoires (prenant en compte les contraintes des milieux et les interactions entre systèmes de production ruraux).

## 2 - LES PRINCIPALES AVANCÉES ENREGISTRÉES AU COURS DE LA DÉCENNIE ÉCOULÉE

En ce qui concerne le sous-secteur de l'élevage et du pastoralisme, des avancées importantes ont été enregistrées au cours de la décennie écoulée dans les domaines de la législation et de la réglementation, du soutien à la production animale et de la structuration des organisations d'éleveurs.

### 2.1 - L'amélioration du dispositif législatif et réglementaire d'encadrement du secteur de l'élevage et du pastoralisme

Les efforts consentis en matière d'amélioration et d'actualisation du cadre législatif et réglementaire ont débouché sur l'élaboration de plusieurs textes comprenant notamment :

- La loi n° 2018-20 du 23 avril 2019 portant Code pastoral et ses textes d'application ;
- Le décret n° 2020-500 du 14 octobre 2020 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des comités de gestion et de sécurisation des pâturages ;
- Le décret n° 2021-3161 du 16 juin 2021 portant création d'un poste de Haut-Commissaire à la Sédentarisation des Éleveurs ;
- L'arrêté interministériel du 16 mars 2022 portant modalités de délivrance du Certificat national de transhumance ;
- L'arrêté 2023-001 du 06 janvier 2023 portant procédure d'évaluation des pertes de production animale et végétale liées à l'élevage mobile en République du Bénin ;
- Le décret n° 2024-954 du 08 mai 2024 portant modalités d'exercice de la veille pastorale qui conditionne le déplacement des troupeaux entre communes et départements à la délivrance du Certificat National de Transhumance signé par le Directeur de l'Élevage.

L'orientation centrale des politiques publiques et des législations s'articule autour de l'institutionnalisation de la sédentarisation des agropasteurs, en réponse à des préoccupations d'ordre socio-économique et sécuritaire. Cette dynamique est marquée par l'adoption de plusieurs textes juridiques et décisions politiques dont l'application peine à se concrétiser. L'étude réalisée par Adamou et al. (2024)<sup>6</sup> souligne que le processus de sédentarisation n'est pas en phase avec les réalités socio-culturelles et bénéficie d'une faible adhésion des acteurs communautaires. A cela s'ajoute la difficulté à aménager et sécuriser les espaces de pâturages qui sont nécessaires pour l'alimentation des troupeaux.

### 2.2 - Le soutien à la production animale et au renforcement de la cohésion sociale

Au cours des dix années écoulées, le sous-secteur de l'élevage et du pastoralisme a bénéficié de soutiens techniques et financiers qui ont permis de réaliser des aménagements et des infrastructures agropastorales. Pour l'essentiel, les acquis enregistrés comprennent :

- La délimitation de 10 717 km de pistes à bétail et de couloirs de passage dont une partie a été balisée (3 460 km) ;

---

<sup>6</sup> Adamou, S. et al., 2024 : Analyse du processus de l'institutionnalisation de la sédentarisation des agropasteurs au Bénin. Laboratoire d'Anthropologie et d'Éducation au Développement Durable.



- La réalisation de forages à buts multiples pour renforcer le réseau des retenues d'eau et améliorer les conditions d'abreuvement du bétail ;
- La construction de parcs de vaccination, d'aires de pâturage, de repos et de regroupement des animaux ;
- Le développement des cultures fourragères ;
- La construction de marchés à bétail, de postes d'abattage, de boucheries équipées de chambres froides, de mini-laiteries mises en réseau avec des centres de collecte de lait local ;
- La mise en œuvre d'initiatives de renforcement de la cohésion sociale focalisée sur l'amélioration de l'efficacité des dispositifs et des mécanismes de prévention et de gestion des conflits liés à la mobilité du bétail.

### 2.3 - Le renforcement des dynamiques de structuration et concertation en milieu rural

Le développement de la dynamique de structuration des producteurs ruraux a favorisé l'émergence de plusieurs cadres organisationnels intervenant à différentes échelles, notamment : (i) des organisations professionnelles d'éleveurs actives dans la fourniture de services technico-économiques à leurs membres et impliquées dans le dialogue politique ; (ii) des cadres de coopération intercommunale ayant pour mission de prendre en charge les objectifs et enjeux communs à plusieurs communes en matière de gestion de la mobilité du bétail et de mise en place d'infrastructures et d'aménagements pastoraux ; et (iii) des cadres de concertation entre éleveurs et agriculteurs qui ont pour fonction de faciliter la prévention et la gestion des conflits liés à la mobilité du bétail. Parallèlement à cette dynamique de construction d'une représentation des intérêts des producteurs ruraux à l'échelle nationale, les agropasteurs béninois se sont impliqués dans la mise en place de plusieurs structures de coopération transfrontalière, comme le cadre de concertation créé dans le sous-espace KADO et l'Association Ouest-Africaine du Commerce Transfrontalier des produits Alimentaires Agro-sylvo-pastoraux et Halieutiques (AOCTAH).

Les actions menées par les cadres organisationnels regroupant les pasteurs et agropasteurs avec le soutien de leurs partenaires ont permis de réaliser des progrès importants grâce à : (i) la mise en place de réseaux d'alerte sur les conflits agropastoraux, avec l'appui de chefs de villages ; (ii) la conduite de campagnes d'information et de sensibilisation des décideurs locaux (administration territoriale, collectivités locales, services techniques déconcentrés) sur la délivrance aux éleveurs des pièces d'état civil et du certificat de transhumance ; (iii) la création de comités locaux de prévention et de gestion des conflits entre les usagers des espaces ruraux ; (iv) l'élaboration d'un guide de médiation locale ; et (v) la mise au point d'un guide de balisage des couloirs de passage du bétail.

## 3 - DEFIS PERSISTANTS ET/OU EMERGEANTS

Le sous-secteur de l'élevage et du pastoralisme est confronté à des défis de différents ordres (institutionnel, environnemental, législatif, économique et sociopolitique). De plus, des questions préjudiciables doivent être prises en charge, si l'on veut surmonter efficacement les difficultés rencontrées.

### 3.1 - Défis liés à la prise en charge institutionnelle du pastoralisme et de l'agropastoralisme

Les compétences en matière de gestion de l'élevage et du pastoralisme sont intégrées dans les prérogatives de plusieurs départements ministériels (ministères chargés de l'agriculture, de l'environnement et des mines entre autres) et celles d'autres institutions publiques (en l'occurrence le Haut-Commissariat à la Sédentarisation), sans que ces structures parviennent à définir des objectifs communs ou à construire une synergie d'action. L'option consistant à maintenir un ministère chargé de

l'agriculture, de l'élevage et de la pêche tend à réduire la visibilité de la stratégie et des interventions consacrées à l'élevage. Les ressources publiques allouées aux infrastructures et aux aménagements pastoraux sont très limitées comparativement à celles destinées aux investissements réalisés au profit de l'agriculture.

Le ministère en charge de l'environnement accorde la priorité à la préservation des parcs, des forêts classées et de la biodiversité, en reléguant l'élevage au second rang. Le ministère des mines ne se soucie que très peu de la préservation des ressources pastorales disponibles sur les terres qui sont convoitées par les promoteurs d'activités extractives. En résumé, les orientations définies par les différents départements ministériels tendent à priver les systèmes pastoraux et agropastoraux de leurs principaux facteurs de production que constituent l'espace, le foncier, le pâturage et l'eau.

### **3.2 - Défis climatiques**

L'accentuation des aléas climatiques est à l'origine d'un déficit croissant de ressources pastorales et l'amplification des concurrences entre les usagers des espaces ruraux, en particulier les agriculteurs et les éleveurs.

Face à la pénurie des ressources fourragères dans des terroirs villageois de plus en plus saturés, on observe une incursion fréquente des troupeaux dans les espaces sous protection (parcs et forêts classées). Par ailleurs, de nombreux troupeaux quittent le territoire béninois pour regagner les pays voisins, en l'occurrence la Guinée, le Libéria et la Sierra Léone. En plus des risques sanitaires qu'elles comportent, ces transhumances transfrontalières exposent les éleveurs au phénomène du vol du bétail.

### **3.3 - Défis liés à la faible valorisation des produits de l'élevage**

Les effets induits par le déficit d'infrastructures et d'équipements de production, de commercialisation et de transformation des produits d'élevage sont aggravés par la concurrence des importations des produits laitiers et carnés. Il s'en suit la faiblesse des revenus des éleveurs dont la production n'est pas payée à sa juste valeur.

### **3.4 - Faible application des législations et réglementations relatives au secteur de l'élevage et du pastoralisme**

En règle générale, les textes juridiques régissant le secteur agricole et rural sont peu vulgarisés et faiblement appropriés par les différentes parties prenantes concernées (producteurs ruraux, collectivités locales, personnel des services techniques, etc.). Ce constat s'applique aux textes relatifs à la décentralisation et à la gouvernance locale qui comportent des dispositions relatives au pastoralisme et à l'agropastoralisme.

Le fonctionnement du système de gouvernance foncière en vigueur actuellement tend à remettre en cause de façon systématique les droits d'usage pastoraux dans la mesure où il conduit à accorder la priorité aux enjeux économiques liés à l'agriculture, à l'exploitation des richesses minières et à la préservation de la diversité biologique.

### **3.5 - Précarisation du foncier pastoral et affaiblissement des liens sociaux**

Les communautés pastorales et agropastorales installées depuis très longtemps au Bénin, pour beaucoup bien avant l'indépendance, bénéficient légalement de la nationalité béninoise. Mais dans la réalité, les pasteurs et agropasteurs sont pour la plupart victimes d'une insécurité foncière chronique et d'une exclusion sociale. Les communautés agricoles se déclarent détentrices d'un droit foncier permanent lié à leur statut de premier occupant (droit de hache ou de chasse). De leur point de vue, les éleveurs transhumants qu'elles ont autorisé à s'installer en leur accordant une portion de l'espace ne

peuvent pas revendiquer un droit complet et permanent, même lorsque l'autorisation de s'installer leur a été accordée depuis plusieurs générations.

### 3.6 - Faiblesse des dispositifs institutionnels à différentes échelles

La faiblesse des moyens d'intervention dont dispose l'Association Béninoise des Communes Frontalières ne lui permet pas de contribuer efficacement à la réduction des tensions qui accompagnent les flux de transhumance non maîtrisés des troupeaux provenant des pays sahéliens voisins. De plus, on constate des difficultés accrues d'application de la réglementation communautaire régissant la transhumance transfrontalière. Cela est illustré par la décision de restriction de l'entrée des troupeaux étrangers sur le territoire du Bénin depuis 2019, mais aussi par la lenteur des pouvoirs publics des pays sahéliens à respecter leurs engagements relatifs à : (i) l'opérationnalisation de dispositifs institutionnels de gestion de la transhumance ; (ii) l'aménagement d'infrastructures pastorales permettant de retenir les troupeaux sur place aussi longtemps que possible; et (iii) la réalisation d'efforts visant à mieux maîtriser la mobilité du bétail.

Dans le contexte de l'Afrique de l'Ouest, l'absence ces dernières années d'un observatoire de la transhumance s'avère préjudiciable dans la mesure où elle conforte les pays qui sont réticents à accueillir les troupeaux transhumants transfrontaliers. Ces pays considèrent qu'il n'est pas possible actuellement de bien encadrer la transhumance transfrontalière du fait de l'inexistence d'un système d'identification et de suivi du bétail qui aurait permis aux autorités politiques et aux services techniques déconcentrés de disposer d'informations sur les effectifs animaux franchissant les frontières, la localisation des postes d'entrée utilisés et des zones d'accueil, les dates d'arrivée et de départ des troupeaux, l'historique vaccinal des animaux et l'identité des éleveurs concernés.

## 4 - L'IDENTIFICATION DE PISTES PROSPECTIVES D' ACTIONS

Les participants à l'atelier de concertation organisé au Bénin en septembre 2024 ont identifié plusieurs pistes d'action pour l'avenir. Ces actions concernent les pratiques pastorales et agricoles, la valorisation marchande des produits d'élevage, la gestion des connaissances et la synergie d'action entre les parties-prenantes

### Amélioration des pratiques pastorales et agricoles

Dans le souci d'améliorer les pratiques pastorales et agricoles, il conviendrait de :

- Développer des pratiques d'élevage améliorées et encourager la transformation des produits issus de l'élevage, en vue de créer plus de valeur ajoutée et d'accroître les revenus des éleveurs ;
- Encourager les éleveurs à adopter des techniques améliorées de gestion durable des ressources pastorales et à développer des stratégies d'adaptation aux changements climatiques ;
- Favoriser la mise en place d'infrastructures rurales (couloirs de passage, équipements d'approvisionnement en eau potable, etc.), l'aménagement d'espaces pastoraux délimités et balisés sur les territoires des communes et le développement des cultures fourragères ;
- Favoriser l'accès des éleveurs au crédit et aux services financiers ;
- Promouvoir des pratiques agricoles durables, en vue de freiner l'extension continue des superficies cultivées ;
- Renforcer les mécanismes multi-acteurs de concertation, en vue de consolider la cohésion sociale à différentes échelles.

### **Amélioration de la transformation et de l'accès des produits au marché**

Si l'on veut répondre à la demande croissante en produits laitiers et carnés, il conviendrait de :

- Développer des marchés locaux et nationaux équipés pour assurer une meilleure valorisation des produits agro-pastoraux ;
- Soutenir l'expérience des mini-laiteries et faciliter l'établissement de partenariats avec des réseaux de producteurs et de collecteurs de lait ;
- Appuyer le développement d'activités spécifiques au profit des femmes telles que la gestion de boutiques d'intrants, la transformation et la commercialisation des produits pastoraux.

### **Amélioration de la gestion des connaissances**

La volonté de mettre en place des dispositifs innovants et efficaces de gestion des connaissances commande de :

- Capitaliser et diffuser les enseignements tirés des projets et des diverses expériences pertinentes en matière de gestion concertée et durable des ressources pastorales ;
- Identifier et faire connaître les bonnes pratiques en matière de protection des espaces pastoraux et d'association agriculture-élevage au sein des terroirs villageois.

### **Renforcement de la synergie d'action entre les acteurs**

Dans le souci de renforcer la synergie d'action entre les acteurs, il conviendrait de :

- Garantir la représentation effective des pasteurs et des agropasteurs dans les instances locales de décision, en l'occurrence les institutions de gestion foncière et les structures de prévention et de gestion des conflits agropastoraux ;
- Favoriser la diffusion, l'appropriation et l'application des textes juridiques régissant la gestion des ressources naturelles ;
- Créer une Agence Nationale de l'Élevage Pastoral et Agropastoral.

# Principaux résultats de la concertation des acteurs de la société civile du Sénégal

## 1 - MODALITES DE CONDUITE DU PROCESSUS DE CONCERTATION

Au Sénégal, le processus de préparation du forum « Nouakchott + 10 » a été structuré en deux étapes successives consacrées à :

- L'organisation d'ateliers participatifs avec un noyau d'ONG d'appui au pastoralisme et d'organisations pastorales, en vue de produire les matériaux permettant d'élaborer un document préparatoire destiné à alimenter la réflexion et les discussions ;
- La tenue d'une concertation nationale consacrée à : (i) l'analyse du bilan des initiatives développées en faveur du pastoralisme ; (ii) l'identification des enjeux, défis et perspectives ; et (iii) la formulation des préoccupations et propositions de la société civile pastorale et agropastorale.

## 2 - BILAN DE LA CONCRETISATION DE LA DECLARATION DE NOUAKCHOTT

Dans le cadre de l'établissement du bilan de concrétisation de la Déclaration de Nouakchott, la démarche définie par les acteurs a mis l'accent sur :

- Les changements significatifs enregistrés dans les grands domaines d'activités touchant le pastoralisme et l'agropastoralisme au Sénégal ;
- Les facteurs qui ont été déterminants dans la production des impacts majeurs constatés ;
- Les principales difficultés rencontrées et les défis majeurs à relever.

### 2.1 - Réalisations et défis dans les domaines du foncier pastoral et de la mobilité du bétail

#### Sécurisation du foncier pastoral et amélioration de la gestion locale des ressources naturelles

Pendant longtemps, le Sénégal a connu une situation de fragilisation des droits fonciers des éleveurs découlant des insuffisances inhérentes au cadre juridique régissant la gestion foncière, mais aussi des orientations des politiques publiques qui accordent la priorité aux enjeux économiques liés à l'agriculture, à l'exploitation des ressources minières et à la promotion immobilière. Dans le souci d'adresser le défi de la sécurisation du foncier pastoral, les acteurs nationaux ont mis au point des outils de gouvernance des espaces agricoles et pastoraux, notamment les Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS), les Unités Pastorales (UP) et les conventions locales. L'élaboration des POAS a permis d'instaurer un système de zonage de l'espace destiné à favoriser une cohabitation harmonieuse des activités productives en milieu rural, ce qui a contribué à sécuriser les droits fonciers de l'élevage, grâce

à la délimitation de zones réservées au parcours du bétail et à la définition de règles d'accès aux ressources naturelles.

Les progrès enregistrés en matière de préservation des ressources pastorales sont illustrés par la confirmation par les pouvoirs publics de la vocation pastorale du ranch de Dolly qui joue un rôle vital dans le fonctionnement des systèmes d'élevage de plusieurs régions du pays et contribue à la préservation de la paix sociale. A la suite de la cession du ranch de Dolly par les pouvoirs publics à des dignitaires religieux, les Organisations Communautaires de Base (OCB) de la zone se sont mobilisées, à partir de 2011, afin de conduire des activités de plaidoyer à différentes échelles, avec le soutien du CERFLA. Ce combat a débouché d'abord sur la clarification du statut foncier du ranch, puis sur la mise en œuvre d'un programme de réhabilitation du domaine (restauration de la clôture longue de 120 km et fonçage d'un forage d'une capacité de 1000 m<sup>3</sup>).

Par ailleurs, un jalon important a été atteint dans le domaine du foncier pastoral, avec l'actualisation du cadre juridique. En effet, le pays s'est doté récemment d'un code pastoral, au terme d'un processus qui a été étalé sur près d'une décennie. L'avant-projet du texte a été examiné lors d'un atelier national tenu en septembre 2013 et le projet de loi portant code pastoral a été adopté en décembre 2023 par l'Assemblée Nationale. Les Organisations Pastorales (OP) ont impulsé, avec le concours des ONG d'appui au pastoralisme, une dynamique de mobilisation sociale des communautés d'éleveurs, afin d'éviter que ces dernières ne restent sur le bord du chemin. Elles ont défini une stratégie cohérente d'implication dans le processus de réforme législative ; ce qui a permis de conférer une dimension participative et inclusive à la démarche adoptée par le Ministère chargé de l'élevage.

Le fait que les expériences menées dans le domaine du foncier pastoral soient porteuses d'innovations ne doit cependant pas faire perdre de vue les nombreux défis qui persistent. Ainsi, l'expérience des UP fait ressortir les enjeux de durabilité du financement des dispositifs de concertation et de régulation de l'accès aux ressources naturelles au-delà de l'intervention des projets. Il convient de rappeler que depuis 2015, l'approche de création et d'accompagnement des UP privilégie un modèle de gestion des ressources basé sur les liens entre les communes, les UP et les Associations des Usagers de Forage (ASUFOR). Ce modèle prévoit le reversement aux UP d'une partie de la taxe d'abreuvement collectée par les ASUFOR<sup>7</sup>. Or, la situation de nombreuses ASUFOR (déficit de transparence, mauvaise gouvernance, entretien défaillant des infrastructures hydrauliques, etc.) et la nouvelle réforme du secteur de l'hydraulique portée par l'Office des Forages Ruraux (délégation de service à des opérateurs privés) font peser un risque fort sur les possibilités de financement pérenne des UP.

Sur un autre plan, l'établissement de mécanismes d'articulation entre l'outil stratégique de planification spatiale (POAS) et l'outil opérationnel de gestion des ressources pastorales (UP) constitue un défi important à relever, si l'on veut disposer d'un levier efficace de renforcement de la dynamique impulsée en matière de régulation de l'accès aux ressources naturelles. La progression dans une telle voie suppose la mise en cohérence des deux approches, ainsi que le développement de synergies entre les actions promues dans le cadre des dynamiques enclenchées.

La promulgation du Code pastoral, qui constitue une réelle avancée ayant permis de renforcer les droits fonciers des éleveurs, ouvre la voie à l'étape de la préparation des décrets d'application. L'expérience de plusieurs pays de la sous-région (Burkina Faso, Mali, Mauritanie et Niger) montre que la longueur du délai qui s'écoule entre la promulgation de la loi pastorale et l'adoption de ses décrets d'application (quatre à cinq années) peut constituer une entrave à l'application diligente de la législation. Or, une réglementation ne vaut que par l'application qui en est faite, laquelle application dépend de

<sup>7</sup> AVSF, 2015. Gestion pastorale au Sénégal. Des UP au Sénégal pour un accès durable et équitable aux ressources naturelles. Les expériences innovantes d'AVSF. Lyon - AVSF

l'appropriation du texte juridique par l'ensemble des acteurs. Les propositions de décrets d'application élaborées par les OP partenaires du CERFLA pourraient servir de base de travail pour réaliser un consensus élargi à l'ensemble de la société civile pastorale et entamer le dialogue politique avec les pouvoirs publics.

### **Facilitation de la mobilité transfrontalière du bétail**

Face à l'intensification des aléas climatiques, économiques et sécuritaires, la mobilité du bétail constitue un levier vital d'atténuation de la vulnérabilité des ménages pastoraux et agropastoraux. Elle constitue la clef de voûte pour renforcer la résilience des systèmes d'élevage pastoral, notamment au niveau transfrontalier. L'efficacité des systèmes de mobilité dépend de l'existence d'aménagements pastoraux (couloirs de passage, pistes, etc.) dotés d'infrastructures et d'équipements communautaires permettant de leur conférer une réelle utilité en particulier dans les territoires transnationaux. Plusieurs interventions comme le projet BRACED ont focalisé leurs efforts sur la préservation de la mobilité transfrontalière du bétail, en mettant l'accent sur la sécurisation des pistes à bétail stratégiques (cartographie, balisage et aménagement de points d'eau, d'aires de repos et d'aires de pâture), avec un focus sur les tronçons stratégiques transfrontaliers.

Dans la zone transfrontalière reliant la Mauritanie, le Mali et de Sénégal qui polarise d'importants mouvements saisonniers de troupeaux transhumants, les couloirs et les pistes à bétail agissent comme un système circulatoire permettant aux éleveurs de se déplacer avec leurs animaux. L'analyse des changements intervenus dans la zone transfrontalière a permis de mettre en exergue les effets bénéfiques générés par les réalisations physiques, mais aussi d'appréhender de quelle manière les différents acteurs concernés ont évolué dans leurs réflexions, positionnements, alliances, comportements et actions. Les impacts majeurs relevés sont les suivants<sup>8</sup> : (i) une mobilité transfrontalière facilitée grâce à l'utilisation effective des axes de transhumance, la maîtrise des coûts et la fluidité de l'information ; (ii) des échanges commerciaux dynamisés qui procurent des avantages aux éleveurs, aux agriculteurs et à l'ensemble de la population locale ; et (iii) une meilleure compréhension et acceptation de la mobilité par les populations locales et les autorités.

Malgré les progrès accomplis, un certain nombre de défis persistent. La sécurisation des couloirs transfrontaliers reste une priorité, mais elle n'est pas suffisante pour éviter les conflits entre les usagers des espaces ruraux. Il est indispensable de sécuriser également l'accès aux points d'eau de surface, aux pâturages, aux aliments du bétail et aux marchés, faute de quoi les transhumants seront obligés de sortir des couloirs, avec pour conséquence un risque de conflit lié à la divagation des animaux dans les parcelles cultivées. Un autre défi important porte sur la faiblesse des capacités des collectivités territoriales à réaliser des aménagements ou à en assurer la maîtrise d'ouvrage.

### **Mise en place et gestion durable des ouvrages d'hydraulique pastorale**

Au cours de la période récente, les évolutions dans le secteur de l'hydraulique pastorale ont été marquées par la densification du réseau des ouvrages hydrauliques mis en place dans les zones d'élevage, en réponse à la volonté des pouvoirs publics de renouveler le parc des forages pastoraux devenus vétustes. A partir de 2012, de nombreux forages ont été construits au Ferlo et dans la région de Matam par exemple. Cependant, ces installations n'ont pas toujours respecté la cartographie des infrastructures hydrauliques établie par les services techniques compétents. Le non-respect des normes de maillage suscite des interrogations portant sur la non prise en compte de l'un des principes majeurs qui sous-tend la gestion de l'eau d'abreuvement, à savoir l'existence d'un lien indissociable entre la disponibilité de l'eau et la possibilité d'exploiter le pâturage, particulièrement en saison sèche. Une autre

<sup>8</sup> Sexton, et al., 2018 : Rapport final d'évaluation externe du BRACED.

interrogation importante porte sur la baisse du niveau de l'eau des nappes fossiles qui sont situées à 200-300 mètres de profondeur (aquifère maestrichtien). Selon les estimations faites par l'ONG ADOS (2015)<sup>9</sup>, le niveau de ces nappes baisse depuis les années 80 (moins 4 m à Ranérou et moins 8 m à Vélingara).

Sur un autre plan, la décennie écoulée a été marquée par la réforme du système de gestion de l'eau en milieu rural. Rappelons que dans les années 90, un système de gestion communautaire et participatif de l'eau, responsabilisant les populations, avait été mis en place avec la création de structures autonomes dénommées « *Associations des Usagers de Forages Ruraux* ». L'adoption de ce système a permis aux pouvoirs publics de se désengager des charges concernant l'exploitation des ouvrages, l'entretien des réseaux de distribution et le renouvellement des équipements d'exhaure. En 2014, l'État a créé l'OFOR en vue d'améliorer l'efficacité du secteur de l'eau potable en milieu rural. La réforme de l'OFOR vise à confier la gestion des réseaux d'eau potable en milieu rural à des opérateurs privés, dans le cadre de la délégation des services de maintenance et de production du service public, à travers des contrats d'affermage. Certaines délégations de service public ont été contractualisées et sont devenues opérationnelles.

Cependant, le cadre stratégique de la réforme n'a pas encore répondu à toutes les interrogations, concernant notamment la défense des intérêts des usagers. Cette réforme suscite d'importantes interrogations, voire des réticences en milieu pastoral, compte tenu du fait que les préoccupations des éleveurs ne sont pas prises en compte dans le traitement des questions essentielles concernant : (i) la définition du calendrier de mise en œuvre de la réforme ; (ii) le choix des critères et des modalités de sélection des gestionnaires privés des forages pastoraux ; et (iii) la définition des obligations de ces derniers en termes d'offre de services, de prix, de modalités de facturation et d'entretien des infrastructures.

### Développement des cultures fourragères

Depuis plusieurs années, le Sénégal est confronté à des périodes de sécheresse qui ont réduit la qualité et la quantité de la production fourragère, principale base de l'alimentation du bétail. À l'insuffisance des ressources alimentaires qui sont constituées essentiellement des pâturages naturels, s'ajoute la perte de valeur nutritive résultant de la lignification des fourrages herbacés en saison sèche ; ce qui entraîne une perte de poids des animaux durant la longue période de soudure pastorale et la dégradation des paramètres de reproduction. Afin d'aider les éleveurs à faire face aux difficultés résultant des aléas climatiques, les autorités nationales ont décidé de faire du développement des cultures fourragères une priorité centrale de la politique d'élevage.

Dans le cadre de l'opérationnalisation de cette orientation de la politique d'élevage, le Gouvernement s'est employé à développer des hubs dédiés aux cultures fourragères irriguées dans plusieurs régions comme celles de Matam et de Saint-Louis par exemple, dans le cadre du Plan National d'Aménagement du Territoire et du Programme National d'Appui à la Valorisation des Ressources et Potentialités des Territoires. Dans plusieurs régions situées dans le Bassin arachidier (Thiès et Fatick), ainsi que dans la partie Nord du pays (Dahra et Linguère), des projets pilotes de développement des cultures fourragères en pluvial ont été exécutés. Ces diverses expériences ont démontré que l'introduction d'espèces fourragères à haut rendement et à valeur nutritive élevée pourrait contribuer à résoudre le problème de l'alimentation du cheptel ruminant et à favoriser l'intensification des productions animales. Mais cela suppose que les facteurs économiques (coût d'installation et d'entretien des parcelles fourragères) et sociaux (gestion foncière en particulier dans les zones à vocation pastorale) ne constituent pas un

<sup>9</sup> Association Ardèche Drôme Ourosogui Sénégal (ADOS), 2015 : État des lieux du parc de forages motorisés et des ressources en eau souterraine de la région de Matam. ADOS et Division Régionale de l'Hydraulique à Matam. Bourg-Lès-Valence.



obstacle. Or, on constate que dans le contexte de la zone Nord du pays, la diffusion de pratiques d'irrigation de fourrages qui sont très exigeants en eau (Neema<sup>10</sup>, notamment) suscite des interrogations en ce qui concerne la mise à l'échelle potentielle de l'innovation, compte tenu du coût des investissements nécessaires (système d'adduction d'eau et clôture) et de la forte consommation en eau (10 à 36 m<sup>3</sup> par hectare et par jour)<sup>11</sup>.

Les participants à la concertation nationale ont recommandé de procéder à la capitalisation des diverses expériences menées dans le domaine de la promotion des cultures fourragères, en vue de tirer des enseignements utiles pour l'avenir et de dégager des orientations stratégiques basées sur des faits réels.

## 2.2 - Réalisations et défis dans les domaines de la résilience et de la protection sociale des éleveurs

### Amélioration de l'accès des éleveurs aux services sociaux de base

Pendant longtemps, les zones d'élevage du pays ont été confrontées à une vulnérabilité persistante découlant de la combinaison de facteurs naturels (fragilité des écosystèmes aggravée par les incidences de l'intensification des aléas climatiques), humains (faible niveau de structuration des populations et déficit de ressources humaines engendré par l'accès limité à l'éducation et à la formation professionnelle) et politiques (faiblesse des investissements publics dans les domaines du développement humain). Face à cette situation les pouvoirs publics ont mis en œuvre au cours de la décennie écoulée une politique volontariste d'implantation d'infrastructures publiques d'éducation et de santé dans les zones pastorales, en particulier celle du Ferlo. Ces efforts n'ont cependant pas encore produit les résultats escomptés. L'éducation des enfants âgés de moins de 15 ans est obligatoire, mais son efficacité en milieu pastoral suscite des interrogations. En effet, la capacité des collectivités territoriales, des organisations de la société civile pastorale et des familles d'éleveurs à assurer un fonctionnement optimal des écoles est un défi à relever.

En ce qui concerne la situation sanitaire des éleveurs, les résultats de plusieurs recherches démontrent que la mobilité des pasteurs et leur proximité avec le bétail se répercutent négativement sur leur état de santé. Or, les familles d'éleveurs éprouvent des difficultés pour accéder aux services de santé qui ne sont pas adaptés à leurs besoins spécifiques, ni conçus pour un mode de vie basé sur la mobilité. Alors que certains pays comme le Tchad ont renouvelé les approches promues en matière d'offre de services de santé destinés aux populations pastorales, les pouvoirs publics sénégalais n'ont pas apporté d'innovations s'inspirant de la nouvelle approche qui associe étroitement la santé humaine, la santé animale et l'environnement. Cette approche « *une seule santé* » a été expérimentée par l'ONG AVSF dans le cadre d'une initiative consistant à « *adopter une démarche participative et intégrative d'une large diversité d'acteurs locaux de différents secteurs (agriculture, élevage, médecine humaine et animale, environnement) à l'échelle du territoire pour permettre de faire émerger, prioriser puis traiter durablement les problématiques de santé de la communauté* ».

---

<sup>10</sup> Pennisetum purpureum.

<sup>11</sup> L'expérience menée par le projet de « *Lutte contre la désertification par l'appui au pastoralisme dans le Ferlo* » exécuté par AVSF au Ferlo a permis de constater que la rentabilité du système n'est pas démontrée. En effet, le coût de l'eau par hectare est évalué à plus de 4 000 francs par jour pendant la saison sèche, alors que la production espérée est d'environ 30 tonnes de matière brute (5 tonnes de matière sèche par coupe et 5 à 6 coupes par an) ; ce qui permet de compléter, en hypothèse haute, 80 UBT par hectare, à raison de 1 kg de matière sèche par UBT et par jour pendant 300 jours.

## Renforcement de la protection sociale des éleveurs

Les événements climatiques extrêmes qui sont survenus depuis 2000 (sécheresses et pluies hors saison) et les autres vicissitudes inhérentes à la vie pastorale ont mis à rude épreuve les stratégies endogènes des familles d'éleveurs confrontées aux difficultés résultant des mortalités enregistrées dans les troupeaux et de la décapitalisation des animaux. L'affaiblissement des capacités de résilience de la plupart des petits éleveurs rend plus difficile leur relèvement économique en période post-crise. Les ménages pastoraux les plus vulnérables ont basculé dans une précarité prolongée se traduisant par la sortie du système d'élevage. Face aux lenteurs dans la mise en place d'un dispositif public de protection sociale prenant en charge les besoins des éleveurs, les organisations pastorales et les ONG d'appui au pastoralisme ont mis en place des filets sociaux dédiés aux communautés pastorales, avec le soutien de certains partenaires extérieurs. Pour l'essentiel, ces dispositifs s'appuient sur différents modes d'actions qui visent à répondre aux besoins d'urgence des ménages pastoraux, tout en veillant à inscrire les interventions dans un processus de relèvement.

Les pouvoirs publics ont entamé en 2015 le processus de construction du Registre National Unique (RNU) dont l'objectif est d'améliorer l'efficacité et la coordination des prestations sociales, via un mécanisme unique permettant d'identifier et de cibler les catégories et couches sociales les plus pauvres qui sont éligibles aux services de protection sociale. Malgré la qualité des options méthodologiques définies au démarrage du processus, la démarche du RNU n'est pas parvenue à intégrer les communautés pastorales, faute d'avoir appliqué une approche sensible à la spécificité de l'économie pastorale et au mode de vie des éleveurs transhumants. Dans le souci de remédier à cet état de fait, l'étude réalisée par ISRA/BAME en 2022 a formulé plusieurs recommandations portant sur l'adaptation des outils de caractérisation des niveaux de vie et de résilience des éleveurs, en s'appuyant sur des approches connues et utilisées en milieu pastoral<sup>12</sup>.

Dans le cadre de la phase d'extension du RNU lancée à partir de 2023, il a été retenu de concrétiser les recommandations relatives à l'amélioration de l'inclusion des ménages pastoraux, en mettant à contribution le PRAPS 2 Sénégal. A cet effet, la mise en place d'une "task force" placée sous l'égide du Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire a permis d'élaborer un plan d'actions. L'étude complémentaire menée par ISRA/BAME en 2024 montre que des progrès ont été accomplis, grâce à la définition de quotas pour la prise en compte des ménages pastoraux vulnérables affectés par les chocs dans chaque commune. « *Toutefois, il faut remarquer que l'extension a été lancée sans que la démarche et les outils de ciblage ne soient adaptés à la vulnérabilité pastorale dans les zones de concentration des éleveurs* » (ISRA, 2024)<sup>13</sup>.

## 2.3 - Réalisations et défis dans les domaines de la valorisation des potentialités économiques des territoires d'élevage et de l'insertion socio-économique des femmes et des jeunes

### Valorisation des potentialités économiques des territoires pastoraux et agropastoraux

La vulnérabilité économique est un défi persistant dans les zones pastorales et agropastorales à cause du caractère peu diversifié des activités de production qui sont par ailleurs fortement exposées à la variabilité climatique et aux aléas des marchés. Pour adresser efficacement ce défi, il est nécessaire de soutenir les dynamiques de valorisation des ressources locales à fort potentiel économique. Cette démarche comporte des avantages importants dans la mesure où elle offre la possibilité de valoriser le

<sup>12</sup> Institut Sénégalais de Recherches Agricoles, 2022 : Analyse du processus de construction du Registre National Unique et évaluation de l'inclusion des populations pastorales vulnérables. Rapport provisoire.

<sup>13</sup> Institut Sénégalais de Recherches Agricoles, 2024 : L'extension du RNU à l'aune de la vulnérabilité pastorale. Rapport final.

potentiel de création de revenus que recèle le secteur de l'élevage pastoral, en lien avec la valeur ajoutée des filières viande, embouche, lait, cuirs et peaux. A cela s'ajoute, l'exploitation du potentiel économique élevé de plusieurs produits forestiers non ligneux (*Acacia Senegal*, fruits de *Balanites aegyptiaca*, de *Zizyphus mauritiana*, etc.).

Dans le souci de conférer une réelle efficacité à leurs interventions, les ONG et les projets pastoraux ont identifié les principaux facteurs de blocage du processus de valorisation des potentialités des territoires pastoraux et agropastoraux. Ces facteurs ont été repérés à trois niveaux : (i) la faiblesse des compétences techniques et managériales des acteurs ; (ii) l'inexistence d'infrastructures appropriées permettant d'assurer la transformation, le stockage et l'emballage des produits ; et (iii) les difficultés d'accès au crédit pour financer la mise en œuvre des micro-projets et/ou constituer des fonds de roulement.

Pour l'essentiel, les interventions menées ont mis l'accent sur la création de fonds d'appui à l'entrepreneuriat pastoral et aux initiatives économiques, ainsi que sur le renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles des acteurs locaux. Toutefois, des défis persistent dans le cadre de la promotion de certaines chaînes de valeur comme celle du lait local qui affiche des performances contrastées liées à plusieurs difficultés (défaillance dans la gestion des unités de transformation de lait, contraintes d'approvisionnement en consommables et équipements, faible accès des produits laitiers aux marchés urbains des autres régions, etc.).

### **Amélioration des revenus et de l'autonomisation des femmes éleveuses**

Dans les zones pastorales, les femmes sont fortement impliquées dans les activités économiques des exploitations familiales. En effet, elles prennent en charge de manière systématique certaines tâches pastorales comme la traite, les soins sanitaires et l'abreuvement des petits ruminants, ainsi que la transformation des produits laitiers. En dépit de la diversité de leur statut socio-économique, les femmes éleveuses sont confrontées à plusieurs défis communs qui portent notamment sur : (i) la faible reconnaissance de leur place et du travail qu'elles accomplissent au sein des exploitations familiales ; (ii) le poids des pesanteurs socio-culturelles qui limitent leur accès aux instances décisionnelles ; et (iii) le déficit d'accompagnement et de soutien pour favoriser leur insertion dans les filières et les chaînes de valeur. Au cours de la période écoulée, les initiatives de soutien à l'autonomisation économique des femmes éleveuses ont activé plusieurs leviers d'actions, notamment : (i) le renforcement des capacités techniques et managériales ; (ii) l'accompagnement des femmes pour favoriser leur accès au financement auprès des institutions de microfinance ; (iii) la mise en relation des promotrices des micro-projets avec divers partenaires ; et (iv) l'accompagnement des femmes entrepreneuses dans les démarches de prospection des marchés urbains.

Le développement des activités génératrices de revenus a constitué un levier important de transformation de la situation socio-économique des femmes, grâce aux bénéfices économiques procurés par ces activités à court terme, mais aussi au fait que l'accumulation des petits profits engendre des incidences bénéfiques à moyen terme. Les enquêtes réalisées auprès des femmes éleveuses du Ferlo ont mis en relief leur perception des changements induits par les activités génératrices de revenus (AGR) en ce qui concerne l'évolution de leurs revenus. Mais, les acquis obtenus restent encore fragiles et ils ne constituent pas véritablement un gage d'autonomie financière durable des promotrices des AGR. Pour adresser efficacement ce défi, les participants à la concertation nationale ont formulé les recommandations suivantes : (i) réduction du taux d'intérêt et adaptation des délais de remboursement des crédits, en tenant compte des spécificités de l'activité d'élevage ; (ii) mise en place de produits financiers adaptés aux contraintes inhérentes à l'activité d'élevage ; et (iii) amélioration de l'inclusion des ménages pastoraux et agropastoraux dans le système public de protection sociale s'appuyant sur l'extension du RNU.

## 2.4 - Réalisations et défis dans les domaines du renforcement des capacités des communautés, du plaidoyer et de l'interpellation des décideurs

### Renforcement des capacités des organisations communautaires, des institutions locales et des acteurs

Dans les zones pastorales et agropastorales, les cadres organisationnels communautaires sont en phase d'émergence et plusieurs d'entre eux restent relativement faibles du point de vue de leurs capacités d'intervention. Cependant, on constate qu'au cours de la décennie écoulée, la dynamique organisationnelle a revêtu une ampleur plus grande. Cela a favorisé l'apparition de structures locales fortes et capables de développer des partenariats diversifiés. Il convient de souligner que la consolidation du capital organisationnel répond à l'exigence pour les communautés de base de se doter de capacités institutionnelles et techniques qui soient à la hauteur des enjeux de développement au niveau de leurs terroirs.

Les acquis générés par les interventions qui ont été menées dans le domaine du renforcement de la dynamique institutionnelle et organisationnelle sont repérables à différents niveaux : (i) mise en place et/ou redynamisation de cadres organisationnels aptes à prendre en charge les besoins collectifs prioritaires des populations ; (ii) développement de ressources humaines qualifiées ayant bénéficié d'une formation modulaire ; (iii) consolidation des performances organisationnelles des OCB et construction de leur viabilité institutionnelle ; et (iv) développement d'un partenariat novateur s'appuyant sur la responsabilisation des OCB pour l'exercice de la maîtrise d'ouvrage des projets.

Les progrès accomplis grâce à l'impulsion d'une dynamique de mutations institutionnelles et organisationnelles ne doivent cependant pas faire perdre de vue les défis qu'il reste à relever, notamment : (i) la faiblesse des mécanismes mis en place pour favoriser les échanges entre les organisations locales sur les enseignements tirés de leurs expériences, ainsi que sur les outils éprouvés et les bonnes pratiques promues dans le domaine de la fourniture de services aux éleveurs ; et (ii) l'absence de mécanismes endogènes de suivi-évaluation propres aux organisations d'éleveurs et qui permettraient de mieux maîtriser leur stratégie de développement.

### Elaboration et mise en œuvre de stratégies de plaidoyer et d'interpellation des décideurs

Le développement d'une dynamique de structuration autonome des producteurs ruraux a favorisé l'émergence d'organisations faitières et de plateformes capables de s'impliquer dans le débat avec l'État sur les questions liées au développement agricole et à la gouvernance du secteur rural. Alors que le processus de construction d'une représentation des intérêts des paysans a progressé rapidement, la capacité d'influence des politiques publiques par la société civile pastorale est restée relativement limitée pendant longtemps, à cause de son éparpillement organisationnel et de sa faible capacité à développer des stratégies d'alliance cohérentes s'appuyant sur l'harmonisation des visions et des positions des différentes organisations.

Au cours de la décennie écoulée, la dynamique de structuration des éleveurs s'est renforcée à la faveur de l'élargissement de la base sociale de plusieurs organisations pastorales et de la création de nouvelles plateformes regroupant des organisations locales et nationales d'éleveurs. Ces progrès ont permis aux organisations de la société civile pastorale de jouer un rôle plus dynamique de représentation des intérêts des éleveurs et de s'impliquer plus activement dans le dialogue politique. En matière de plaidoyer politique, les principaux chantiers ont porté sur : (i) la promotion du lait local ; (ii) l'amélioration de l'implication des OP dans la mise en œuvre des projets et programmes ; (iii) la sécurisation du foncier pastoral ; (iv) l'amélioration du cadre législatif et réglementaire régissant l'élevage et le pastoralisme ; (v) l'amélioration des résultats du recensement du cheptel.

L'instauration par les pouvoirs publics, à partir de 2014, de la Journée Nationale de l'Élevage (JNE) est un acquis important émanant de la mobilisation sociale de la société civile pastorale et des campagnes de plaidoyer qu'elle a menées. La JNE sert de cadre d'échanges entre les décideurs politiques au plus haut niveau de l'État (en l'occurrence le Président de la République) et les acteurs du secteur de l'élevage, afin de dégager des perspectives en termes d'opportunités et de retombées socio-économiques. Un thème prioritaire est défini pour chaque édition annuelle. En termes de bilan, les acquis sont limités parce que lors de la célébration de la JNE, la présentation des argumentaires de plaidoyer est reléguée au second rang pour laisser la place aux activités folkloriques. A cela s'ajoutent d'autres limites qui portent sur le fait que : (i) la société civile n'a pas été en mesure de construire une stratégie cohérente de plaidoyer articulée autour des thématiques définies dans le cadre de la JNE ; et (ii) les organisations d'éleveurs n'ont pas mis en place un mécanisme de suivi et d'évaluation de l'impact du plaidoyer en faveur de l'élevage.

### 3 - ELEMENTS DE REFLEXION PROSPECTIVE

Si les organisations de la société civile pastorale veulent assumer pleinement leur mission, elles doivent définir une vision positive de l'avenir des systèmes d'élevage et identifier les leviers d'actions et les mesures à mettre en œuvre afin de progresser vers le scénario d'évolution souhaité. Dans la visée de cette ambition, il s'avère nécessaire d'engager une réflexion prospective alimentée par l'analyse des enjeux actuels et des défis futurs, ce qui permettra de définir une démarche efficace d'anticipation.

#### Éléments de réponse au défi posé par l'escalade des conflits entre les usagers des espaces ruraux

Le changement climatique et les facteurs anthropiques liés à la modification des modes d'occupation et de mise en valeur des espaces ruraux ont induit des impacts importants qui modifient les systèmes de mobilité du bétail et exacerbent les conflits liés à l'accès aux ressources naturelles. Cette évolution se traduit par une recrudescence des conflits entre pasteurs transhumants et éleveurs résidents qui revêtent un caractère parfois violent dans la zone du Ferlo. Face à une telle situation, il s'avère indispensable d'améliorer l'efficacité des différents mécanismes de prévention et de gestion de conflits liés à l'accès aux ressources naturelles. C'est pourquoi, plusieurs acteurs institutionnels (CERFLA, AVSF, PPZS, HEKSEPER)<sup>14</sup> ont organisé en décembre 2020 à Linguère un atelier sur les conflits liés à la transhumance dans le Ferlo, afin de recueillir les points de vue et les propositions des acteurs de base qui résident dans les départements de Linguère et de Ranérou. Il était prévu que les conclusions de cette rencontre servent de base préparatoire à une concertation nationale sur la problématique des conflits liés à la mobilité du bétail dans la zone sylvopastorale devant avoir lieu en 2021. Il conviendrait d'organiser cette concertation dans les meilleurs délais et d'étendre son focus géographique à l'ensemble du territoire national, compte tenu des changements qui affectent les systèmes de mobilité du bétail (réorientation progressive des itinéraires de transhumance vers la partie Est du pays, allongement de l'amplitude des déplacements jusque dans la région de Kédougou, etc.).

Les participants à la concertation nationale ont formulé des propositions préliminaires qui mettent l'accent sur : (i) la reconnaissance juridique et le renforcement de la viabilité des outils et des mécanismes de gouvernance durable des ressources naturelles tels que les Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS), les Unités Pastorales (UP) et les conventions locales ; (ii) la mise en place de cadres de dialogue multi-acteurs chargés de faciliter la mise en commun des expériences d'application des outils de gouvernance foncière ; (iii) l'impulsion de concertations portant sur l'adaptation du calendrier de la libération des champs en fonction de la configuration de la campagne agropastorale ; et (iv) la

<sup>14</sup> CERFLA, AVSF, PPZS, HEKSEPER, 2020 : Journée de réflexion sur « le pastoralisme et les conflits liés à la transhumance intercommunautaire » dans la zone sylvopastorale. Relevé des conclusions et recommandations. Linguère (décembre 2020).

redynamisation et l'amélioration des différents types de mécanismes de gestion et de prévention des conflits (mécanismes coutumiers, légaux, etc.).

### **Éléments de réponse au défi posé par l'amplification du phénomène du vol du bétail**

Le vol de bétail a fortement augmenté au cours de la décennie écoulée et cette pratique se poursuit actuellement à un rythme soutenu, malgré le renforcement du dispositif répressif. L'amplification du vol du bétail est favorisée par le développement de nouveaux modes opératoires et l'existence de lieux de recel qui facilitent la vente des animaux volés (vente sur les marchés à bétail, au niveau des abattoirs et à certains bouchers peu scrupuleux). Le phénomène tend à devenir un élément central de la crise du pastoralisme dans la mesure où il contribue à accélérer la décapitalisation du bétail au niveau des familles d'éleveurs.

L'expérience des pays de la sous-région (Mali, Burkina et Niger) montre que le vol du bétail est un phénomène pernicieux qui risque de remettre en cause la stabilité sociale et la paix. En effet, le vol de bétail et les représailles à l'encontre des auteurs déclenchent un cycle de violences, en conduisant les éleveurs à s'armer eux-mêmes pour défendre leur capital bétail ou à créer des milices d'autodéfense. L'intensification du vol du bétail au Sénégal prouve que l'application des sanctions pénales (même la criminalisation) ne suffit pas, à elle seule, pour juguler le phénomène.

Il s'avère nécessaire d'élaborer un plan d'actions cohérent permettant d'activer simultanément plusieurs leviers d'actions : (i) organisation de campagnes de sensibilisation ; (ii) optimisation du système traditionnel de marquage du bétail et/ou utilisation de systèmes modernes d'identification des animaux ; (iii) amélioration de la traçabilité des animaux vendus ; (iv) mise à contribution des systèmes de communication (radios de proximité, numéro vert, groupes WhatsApp, etc.) ; (v) développement de la coopération transfrontalière.

### **Éléments de réponse au défi posé par la cohabitation entre le modèle des élevages familiaux et celui de l'élevage intensif et industriel**

La cohabitation entre le modèle de l'élevage pastoral et agropastoral familial et celui de l'élevage intensif et industriel suscite une crainte au niveau des organisations d'éleveurs. Plusieurs leaders éleveurs considèrent que l'essor du système d'élevage dit « moderne » risque de conforter les pouvoirs publics dans leur choix consistant à allouer l'essentiel des ressources publiques destinées au secteur de l'élevage aux initiatives axées sur la modernisation de l'élevage (production de fourrage, apports des compléments alimentaires, expériences d'amélioration génétique, etc.). En plus de l'accès aux ressources publiques, la concurrence entre les deux modèles d'élevage porte également sur l'accès au foncier et au marché. La concurrence foncière revêt une grande acuité dans la zone périurbaine des Niayes qui concentre un grand nombre d'exploitations d'entreprises spécialisées dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage. La présence de ces entreprises a entraîné un accaparement des terres pastorales dans la zone (réduction et fragmentation des pâturages). Le système d'élevage pastoral risque de disparaître dans la zone de Sindia, Diass et Keur Moussa, si le processus actuel de déclasserment des forêts et des zones de pâturage au profit de l'implantation de carrières et de la mise en place de nouvelles infrastructures publiques se poursuit.

Dans le souci de créer les conditions susceptibles de favoriser une cohabitation pacifique entre les élevages familiaux et les entreprises d'élevage, il conviendrait de mettre l'accent sur : (i) l'adoption d'un système plus équilibré de répartition des ressources publiques destinées à l'élevage prenant en compte plusieurs paramètres (évaluation des besoins de financement public et des possibilités d'accès à d'autres sources de financement) ; et l'élaboration et la mise en œuvre de schémas d'aménagement foncier (SAF)

aptes à préserver les espaces pastoraux, en les soustrayant du lot des terres qui peuvent être affectées à des tierces personnes désireuses d'en faire un usage exclusif.

### **Éléments de réponse au défi posé par la détérioration de la situation sécuritaire dans la région**

Depuis 2012, le Sahel est confronté à une crise sécuritaire mouvante et chronique qui entremêle les enjeux de développement, de gouvernance et de stabilité sur de vastes espaces transfrontaliers. Si le Sénégal a jusqu'à présent été épargné par les attaques djihadistes, les études réalisées par plusieurs institutions spécialisées (Institut d'études de sécurité et Centre des hautes études de défense et de sécurité) ont alerté sur l'existence de nombreux facteurs de vulnérabilité dans les régions de Tambacounda et de Kédougou, à la frontière avec le Mali : enclavement, déficit d'infrastructures, trafics, affrontements sporadiques entre communautés opérant dans les activités aurifères, etc. Face à cette situation qui crée un terreau dont pourraient profiter des groupes armés en provenance du Mali, les pouvoirs publics ont adopté une position proactive, avec le renforcement des garnisons militaires à proximité de la frontière.

La société civile pastorale doit assumer sa part de responsabilité dans la prise en charge des défis sécuritaires, en formulant des propositions inspirées de la capitalisation de l'expérience des pays voisins. Dans ce cadre, il conviendrait d'accorder une attention particulière aux points suivants : (i) l'amélioration de la gouvernance des territoires ruraux, l'atténuation de l'injustice subie par les éleveurs et la refondation du pacte social du vivre ensemble ; (ii) l'accompagnement des femmes et des jeunes éleveurs dans leurs aspirations en matière d'insertion économique et sociale ; (iii) la valorisation du rôle des organisations d'éleveurs comme acteurs clés en matière de dialogue et de concertation.

### **Éléments de réponse au défi posé par le suivi des politiques publiques nationales dédiées à l'élevage et des engagements souscrits dans le cadre du processus « Nouakchott + 10 »**

Les acteurs de la société civile pastorale et agropastorales sont conscients du fait que dans le laps de temps qui s'est déroulé depuis l'adoption de la Déclaration de Nouakchott, il leur a manqué une boussole pour assurer la veille et le suivi des politiques publiques nationales et des recommandations définies lors du forum. Soucieuses d'être en mesure d'assurer une fonction de veille et de contrepois, elles ont défini une démarche et des leviers d'action permettant d'assurer le suivi des politiques nationales dédiées à l'élevage et des résultats issus du processus « Nouakchott + 10 ».

Pour progresser dans la voie de la mise en place d'un dispositif opérationnel et efficace de veille et de suivi, les participants ont défini une démarche structurée en trois grandes étapes successives :

#### **Impulsion d'une dynamique d'appropriation des politiques publiques par les pasteurs et agropasteurs, en mettant l'accent sur les leviers d'actions suivants :**

- Elaboration d'une version simplifiée et accessible des documents de politiques, des textes législatifs et réglementaires, des cadres de planification, etc. ;
- Traduction dans les langues nationales et utilisation des médias de proximité pour assurer une large diffusion des documents élaborés ;
- Proposition de mécanismes de redevabilité à mettre en place pour garantir le contrôle citoyen de la mise en œuvre des politiques publiques ;
- Accompagnement des Organisations communautaires de base par des structures faitières et des ONG pour une meilleure appropriation des politiques publiques ;

### **Implication des OSC dans les processus d'élaboration et/ou d'actualisation des politiques publiques, des législations et des réglementations, en s'appuyant sur les leviers suivants :**

- Définition d'un agenda de réflexion et de concertation autonome des OSC ;
- Application d'une démarche de formulation de propositions permettant de combiner des concertations à différentes échelles, des études complémentaires, des ateliers multi-acteurs, etc. ;
- Développement par les OSC de stratégies d'alliances élargies à d'autres catégories d'acteurs :
  - Monde politique (élus nationaux et locaux) ;
  - Monde administratif (services techniques de l'État, administration territoriale) ;
  - Monde économique et associatif (association des consommateurs, association des défenseurs des droits de l'homme, etc.) ;
  - Monde scientifique (institutions de recherche) ;
- Dialogue avec l'État :
  - Désignation et formation d'une équipe de négociateurs dotés d'un cahier de charges ;
  - Définition et mise en œuvre d'une stratégie de négociation ;
  - Développement d'actions de plaidoyer et de lobbying ;
  - Impulsion d'une dynamique de mobilisation sociale comme outil stratégique permettant de créer un rapport de forces favorable ;
  - Utilisation des médias (à travers des débats publics, la diffusion d'un bulletin, l'utilisation optimale de la JNE, etc.) pour relayer les propositions formulées par les OSC, diffuser les messages clés et renforcer la visibilité de la mobilisation populaire ;

### **Mise en place sur le terrain du dispositif de veille et de suivi des politiques publiques, en utilisant les leviers d'actions suivants :**

- Définition concertée d'une grille d'indicateurs conçue comme un outil commun pour assurer le suivi des politiques publiques (avec possibilité d'une adaptation aux réalités spécifiques des régions/zones agroécologiques) ;
- Capitalisation des initiatives développées sur le terrain en matière de veille et de suivi des politiques/programmes, de collecte et de diffusion de données, en vue d'en tirer des enseignements permettant de construire un système robuste de veille et de suivi ;
- Application du principe de subsidiarité permettant de confier la responsabilité de la veille et du suivi des politiques publiques à des organisations d'éleveurs, chacune dans sa principale zone d'intervention ;
- Définition d'un cahier de charge pour l'exercice du mandat de veille et de suivi des politiques publiques, avec l'obligation de rendre compte ;
- Renforcement des capacités des agents communautaires et des animateurs des OSC chargés de faire fonctionner le système de veille et de suivi ;
- Mise en place d'un cadre d'échanges et de mise en commun des expériences en matière de veille et de suivi des politiques publiques ;
- Mise en place d'un système de remontée des informations collectées sur le terrain, afin qu'elles puissent être consolidées au niveau national avant de faire l'objet de traitement pour servir de base de négociation avec l'État.



# Note de position des organisations de la société civile pastorale au forum de haut-niveau sur le pastoralisme

## 1 - OBJECTIFS ET MODALITES DE DEROULEMENT DE L'ATELIER REGIONAL

La concertation régionale organisée début octobre 2024 à Abidjan (Côte d'Ivoire) avait pour objectif de permettre aux acteurs de la société civile pastorale et agropastorale de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel de donner leurs points de vue sur l'opérationnalisation de la Déclaration adoptée à Nouakchott en 2013, ainsi que sur les enjeux et défis émergents dans le sous-secteur de l'élevage et du pastoralisme, en vue d'élaborer une note de position destinée à nourrir le débat au cours du forum de haut niveau sur le pastoralisme organisé du 7 au 9 novembre 2024 à Nouakchott, dénommé « Nouakchott +10 ».

Cet objectif général a été décliné en plusieurs objectifs spécifiques :

- Partager le bilan de la mise en œuvre des initiatives visant à favoriser l'opérationnalisation de la Déclaration de Nouakchott (acquis enregistrés, difficultés rencontrées, ajustements apportés, enseignements tirés et bonnes pratiques promues) ;
- Analyser les enjeux et défis du pastoralisme et de l'agropastoralisme dans le contexte actuel du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest ;
- Identifier les pistes de solution à explorer et faire ressortir le regard prospectif des acteurs de la société civile pastorale et agropastorale sur le devenir des systèmes d'élevage pastoraux ;
- Identifier et valider les recommandations à soumettre aux décideurs lors du forum ;
- Valider la note de position et les propositions des acteurs de la société civile pastorale et agropastorale qui seront soumises aux participants du forum.

Les travaux ont été structurés en quatre grandes sessions :

- La première session a porté sur le rappel du contenu de la Déclaration adoptée à Nouakchott en 2013 ;
- La deuxième session a été consacrée à la présentation de plusieurs communications portant sur la concrétisation de la Déclaration de Nouakchott aux échelles nationales et régionale (bilan et prospective) ;
- La troisième session a été consacrée à des travaux de groupes pour réfléchir et échanger sur les points saillants issus des discussions sur les communications portant sur la concrétisation de la Déclaration de Nouakchott aux échelles nationales et régionale ;
- La quatrième session a été consacrée à l'examen et à l'adoption des documents de synthèse des travaux.

## 2 - PREOCCUPATIONS MAJEURES ET PROPOSITIONS FORMULÉES PAR LES PARTICIPANTS

La contribution des OPR aux travaux de l'atelier s'est appuyée sur deux communications qui ont été présentées par : (i) les OP membres d'un consortium mis en place dans le cadre de la préparation du forum « Nouakchott + 10 » (ROPPA, APESS, COFENABVI, CORET et NANT) ; et (ii) les organisations membres du Réseau Billital Maroobé (RBM).

La première communication a insisté sur les points suivants :

- La situation actuelle et la dynamique d'évolution des systèmes agropastoraux au Sahel et en Afrique de l'Ouest ;
- Les perceptions des impacts des projets et programmes par les acteurs à la base ;
- Les enjeux et défis liés à l'accès équitable et à la gestion durable des ressources naturelles ;
- Les politiques publiques et les stratégies de soutien aux systèmes agropastoraux ;
- Le bilan des services, des actions et des initiatives développées par les OP et les OSC ;
- Les liens entre l'économie régionale et les systèmes agropastoraux ;
- L'incidence du changement climatique sur les ressources agropastorales ;
- Les interrelations entre changements sociaux, crise sécuritaire et politiques publiques.

La communication du RBM intitulée « prise en compte des enjeux locaux, transfrontaliers et régionaux pour alimenter le processus de préparation de la rencontre de Nouakchott + 10 » a été structurée autour des axes suivants :

- La pertinence et l'actualité du constat dressé en 2013 par la Déclaration de Nouakchott ;
- La lecture du bilan de la Déclaration sur différents plans (politique, opérationnel, avec un focus sur l'appréciation des conditions de vie des éleveurs et la dynamique des institutions d'intégration régionale) ;
- Les échos de six années de recherche-action du RBM pour l'intégration stratégique et opérationnelle des femmes et des jeunes ;
- Les questions cruciales qui interpellent les OP dans le cadre du processus « Nouakchott + 10 ».

En ce qui concerne la contribution des institutions d'intégration régionale, le CILSS a présenté une communication axée sur le contenu de la Déclaration de Nouakchott, en mettant l'accent sur :

- L'existence, depuis 2013, de plusieurs Déclarations et engagements visant à faire évoluer la prise en compte du pastoralisme et de l'agropastoralisme dans les politiques publiques et les stratégies de coopération ;
- Les éléments saillants portant sur le contexte, les objectifs de la Déclaration de Nouakchott et les axes prioritaires retenus.

La communication de la CEDEAO intitulée « pour une gestion inclusive des systèmes pastoraux et agropastoraux en Afrique de l'Ouest et au Sahel » a mis l'accent sur :

- Les éléments saillants du bilan de la Déclaration de Nouakchott (incidences sur les instruments de pilotage du pastoralisme et les investissements) ;
- La dynamique actuelle de transformations qui induit des défis existentiels ;
- La conduite d'une réflexion prospective sur la trajectoire des systèmes d'élevage mobiles ;
- La configuration de la stratégie pour le développement de l'élevage et la sécurisation des systèmes pastoraux (vision, finalités, objectifs, axes d'intervention, démarche de mise en œuvre, modalités de financement).

Dans le cadre des échanges, les participants ont exprimé un certain nombre de préoccupations qui insistent sur les points suivants :

- La gouvernance du foncier et de l'accès aux ressources naturelles ;
- La valorisation économique des produits de l'élevage ;
- Le renforcement de la citoyenneté, de l'insertion économique et sociale des membres des exploitations familiales agropastorales, notamment les jeunes et des femmes ;
- Le renforcement de la résilience des communautés pastorales et agropastorales aux chocs climatiques, économiques, politiques et sécuritaires.

Des travaux de groupes ont été organisés, en vue d'approfondir la réflexion et les discussions autour de ces quatre thématiques, en s'appuyant sur des orientations de travail qui ont recommandé à chaque groupe d'identifier les principaux points à retenir du bilan et des propositions présentées par les OP, en mettant l'accent sur :

- Les cinq principaux acquis et les cinq principaux défis persistants et/ou émergents ;
- Les orientations majeures à intégrer dans la Déclaration de « Nouakchott+10 » pour mieux prendre en compte les préoccupations des acteurs de la société civile pastorale et agropastorale ;
- Les cinq principales préoccupations de la communauté pastorale et agropastorale sur le devenir des systèmes d'élevage pastoraux et les changements souhaités ;
- Les principaux éléments à intégrer dans la note de position des acteurs de la société civile pastorale et agropastorale sur lesquels les OP veulent s'engager ;
  - Au niveau des territoires, en s'appuyant sur leurs membres et les initiatives porteuses existantes ;
  - Dans l'élaboration et le suivi des politiques publiques ;
  - En ce qui concerne les dynamiques d'intégration régionale et de coopération transfrontalière.

### **3 - POINTS SAILLANTS DE LA NOTE DE POSITION DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE PASTORALE AU FORUM « NOUAKCHOTT + 10 »**

La « note de position des acteurs de la société civile au forum de haut-niveau sur le pastoralisme dix ans après la Déclaration du Nouakchott » rappelle qu'une centaine de leaders d'organisations pastorales, agropastorales, agricoles et d'interprofessions provenant de 12 pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre se sont penchés, lors de la concertation tenue à Abidjan, sur les acquis enregistrés et les défis à relever. Cette dynamique de concertation a été impulsée par les OP régionales qui se sont mobilisées, afin de contribuer activement à l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de 2013 et à la réflexion prospective pour la nouvelle Déclaration Nouakchott+10.

Les participants considèrent que :

- Les campagnes agropastorales sont de plus en plus marquées par des tensions croissantes, la remise en cause à tous les niveaux de la libre circulation des biens et des personnes, qui constituait le fondement de la région et son dénominateur commun ;
- La lecture du bilan de la concrétisation de la Déclaration fait apparaître de nombreux acquis : réalisation d'aménagements pastoraux, mise en place d'infrastructures hydrauliques et de marchés à bétail, renforcement des capacités des acteurs à l'échelle locale, communale, intercommunale, nationale et transfrontalière. Par ailleurs, un financement important a été

mobilisé, en vue de soutenir la mise en œuvre des politiques et de stratégies de développement de l'élevage et du pastoralisme aux échelles locale, transfrontalière et régionale ;

- Les OPR et leurs membres dans les différents territoires ont largement pris part à ces réalisations, aux côtés des États, des organismes d'intégration et des ONG : elles ont facilité la réponse aux attentes des pasteurs et des agropasteurs ;

Néanmoins, le bilan tel qu'analysé par les participants apparaît en demi-teinte :

- La concrétisation des engagements souscrits par les acteurs du développement pastoral (États, ONG, OP, Collectivités territoriales) s'est heurtée à la réalité d'un contexte sécuritaire qui n'a cessé de se dégrader ;
- Les organisations d'intégration sous-régionale censées jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de la Déclaration de Nouakchott n'ont pas pu défendre le principe de la libre circulation. Au vu des différentes menaces, plusieurs pays côtiers ont adopté des mesures de restriction de la transhumance, ce qui a fragilisé davantage les systèmes pastoraux et agropastoraux, mais aussi impacté négativement les circuits de commercialisation du bétail.

L'atelier a lancé un appel pour un engagement ambitieux de l'ensemble des parties prenantes dans la préparation de la nouvelle Déclaration et proposé que le document intègre plusieurs actions cruciales visant notamment à :

- Restaurer l'entente entre les communautés, soutenir les initiatives contribuant au renforcement des liens sociaux et économiques entre celles-ci et mettre à disposition des agriculteurs et des éleveurs des outils de défense de leurs droits (assistance juridique par exemple) ;
- Sécuriser de manière durable le foncier agropastoral pour sanctuariser la vocation des aires de pâturage, les infrastructures pastorales et faciliter un accès inclusif, à travers l'amélioration du fonctionnement des instances de gouvernance du foncier et la mise en œuvre d'outils de sécurisation juridique ;
- Consolider la citoyenneté des éleveurs et appuyer la mise en place de dispositifs de formation adaptés aux enfants et aux jeunes pasteurs, à travers l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales d'éducation et de formation professionnelle des jeunes pasteurs ;
- Renforcer les chaînes de valeur des systèmes pastoraux et agropastoraux pour améliorer leur contribution à la création d'emplois décents et de revenus pour les jeunes (hommes et femmes).
- Promouvoir la coopération et des réponses transfrontalières pour mieux faire face aux nouveaux défis et enjeux de l'insécurité, de l'économie pastorale et des dynamiques de déplacement vers les pays côtiers ;
- Renouveler l'engagement des participants à jouer un rôle majeur dans la facilitation d'un dialogue multi-acteurs pour la refondation du pacte social entre les communautés et leur appel aux décideurs nationaux et régionaux, ainsi qu'à la communauté internationale à les accompagner.

#### **4 - PARTICIPATION DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE PASTORALE AU FORUM DE HAUT NIVEAU SUR LE PASTORALISME**

Dans le souci de garantir la cohérence et l'efficacité de leur plaidoyer collectif lors du forum, les Organisations professionnelles régionales ont élaboré une note d'appui destinée à orienter les mandataires chargés de prendre part à la rencontre. En s'appuyant sur les résultats de la réflexion concertée des acteurs de la société civile pastorale et la synthèse des consultations élargies menées à différentes échelles, la note s'est attachée à fournir des éléments d'orientation aux mandataires devant se rendre à Nouakchott, en mettant l'accent sur : (i) la lecture du bilan de l'opérationnalisation de la

Déclaration de Nouakchott telle que faite par les OPR ; et (ii) la présentation des propositions phares formulées par les acteurs de la société civile.

Les mandataires des organisations de la société civile pastorale ont participé activement aux réflexions et discussions lors du forum de haut niveau sur le pastoralisme qui s'est tenu à Nouakchott du 6 au 8 novembre 2024.

- Lors de la session 1 du forum « Bilan de la mise en œuvre des Déclarations de N'Djamena et Nouakchott », les organisations professionnelles régionales ont fait une présentation conjointe de la note de positionnement des acteurs de la société civile pastorale, en mettant l'accent sur : (i) la démarche de consultation impulsée par les OP ; (ii) la lecture par la société civile pastorale du bilan de la concrétisation de la Déclaration de Nouakchott ; (iii) les perspectives définies dans le cadre du processus « Nouakchott + 10 » ; et (iv) les modalités de prise en charge de la dimension jeunes et femmes. Par la suite, un mandataire des OPR a participé à la table ronde intitulée : « Regard des différents acteurs sur le bilan (acquis enregistrés, insuffisances identifiées et défis majeurs à relever) ». Cela a permis de relayer auprès des participants au forum les messages clés qui ressortent de la note de position adoptée lors de la rencontre d'Abidjan.
- Dans le cadre de la session 2 « Défis pour le pastoralisme au Sahel et en Afrique de l'Ouest en 2024 », les délégués ont veillé à participer aux trois ateliers prospectifs organisés simultanément et portant sur les thématiques suivantes : (i) changements climatiques et ressources agropastorales ; (ii) économie régionale, intégration territoriale et systèmes pastoraux ; et (iii) changements sociaux et politiques en lien avec l'insécurité.
- Lors de la session 3 « Vision partagée et stratégie pour le développement des élevages et la sécurisation des systèmes pastoraux en Afrique de l'Ouest », les mandataires ont participé aux échanges sur les finalités, les objectifs et les axes d'intervention de la stratégie régionale élaborée sous l'égide de la CEDEAO.

L'examen de la Déclaration adoptée par le forum fait apparaître que les propositions formulées par les acteurs de la société civile pastorale ont été prises en compte, dans les proportions remarquables tant en ce qui concerne le fond que la forme.

Il convient en premier lieu de mentionner que la structuration de la « Déclaration du Forum de haut niveau Nouakchott+10 sur le développement des élevages et la sécurisation des systèmes pastoraux en Afrique de l'Ouest et au Sahel » s'inspire très largement de celle de la « Note de position des acteurs de la société civile pastorale au forum de Nouakchott + 10 ».

En effet, les deux textes comportent, chacun, quatre grandes parties :

- Une introduction consacrée au déroulement de la rencontre, son objectif et le profil des participants ;
- Une deuxième partie focalisée sur le chemin parcouru depuis l'adoption de la Déclaration de Nouakchott en 2013, en particulier les acquis engrangés et les contraintes persistantes ou émergentes ;
- Une troisième partie centrée sur l'analyse des apports et des atouts des systèmes d'élevage pastoraux et agropastoraux, ainsi que sur l'identification des leviers d'actions permettant de renforcer leur résilience et de promouvoir une paix durable dans les territoires ;
- Une quatrième partie consacrée à la formulation de propositions et d'engagements visant à favoriser le développement de l'élevage et du pastoralisme aux différentes échelles d'intervention.

Il faut ensuite souligner que la Déclaration mentionne explicitement l'importance de la contribution des acteurs de la société civile à la réflexion concertée et aux discussions engagées dans le cadre du processus de Nouakchott+10. En effet, il est écrit à l'alinéa 3 du texte que : « *ce forum a été enrichi par les concertations et travaux préparatoires menés de manière très approfondie par les acteurs de la société civile pastorale et agropastorale de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, ainsi que des projets de recherche et de développement qui ont significativement contribué au bilan de l'opérationnalisation de la Déclaration adoptée à Nouakchott en 2013, et mis en lumière les enjeux et défis persistants ou émergents dans le secteur de l'élevage et du pastoralisme, en vue d'alimenter cette nouvelle Déclaration au cours de ce Forum de haut niveau Nouakchott +10* ».

L'examen de la Déclaration adoptée par le forum fait apparaître que de nombreuses propositions formulées par les acteurs de la société civile pastorale ont été reprises dans la Déclaration du forum « Nouakchott+10 ». En effet, le document issu de la rencontre d'Abidjan recommandait l'engagement résolu de l'ensemble des parties prenantes dans la formulation d'un programme mobilisateur apte à renforcer les initiatives promues en matière de sécurisation des espaces agropastoraux, d'amélioration de la santé animale, de valorisation des filières agropastorales, d'insertion sociale et économique des pasteurs et de valorisation de leur patrimoine culturel.

La Déclaration finale du forum « Nouakchott+10 » affirme dans cette même optique l'engagement de toutes les parties prenantes acteurs (Etats, OIG, OPR, ONG, OSC, populations, PTF) à s'engager conjointement dans la mise en œuvre des programmes visant l'opérationnalisation de la stratégie régionale pour le développement des élevages et la sécurisation des systèmes pastoraux en Afrique de l'Ouest et au Sahel, adoptée en 2024. Celle-ci s'articule autour de 4 axes :

- Valoriser le potentiel économique et la contribution à la souveraineté alimentaire des systèmes et filières d'élevage ;
- Améliorer la gouvernance des territoires et des ressources naturelles essentielles à la production et à la résilience des systèmes d'élevage ;
- Promouvoir « *Une seule santé* » pour améliorer la santé animale et minimiser l'impact des maladies animales sur la productivité animale et la santé publique ;
- Développer un environnement favorable aux investissements publics et privés dans les élevages.

« Comme elles l'ont indiqué dans leur note de position issue de la rencontre d'Abidjan, « les OPR et leurs organisations membres réaffirment qu'elles souhaitent prendre pleinement part à la préparation et à la mise en œuvre des programmes issus du forum « Nouakchott +10 » au vu de leur expérience et de leur réseau d'organisations de base dans les territoires concernés ».

Le rôle important joué par les organisations d'éleveurs sur les territoires ruraux et au niveau national a en effet été souligné tout au long des discussions tenues durant le forum. Elles représentent, de par leur structuration de la base au sommet et leur présence sur tous les territoires (y compris ceux devenus aujourd'hui difficiles d'accès), une courroie de transmission et un relais précieux pour renforcer le dialogue et la cohésion sociale entre leurs membres et les autres acteurs des territoires, mais aussi accompagner la concertation au niveau des espaces transfrontaliers.

Leur capacité à se mobiliser pour participer à l'élaboration, la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques a aussi été largement illustrée par leur mobilisation dans le processus « Nouakchott+10 ». Elles se sont pleinement investies dans cet exercice visant à établir un bilan des actions conduites sur la dernière décennie et à engager une réflexion prospective sur les nouveaux défis à adresser, remplissant ainsi leur mission de représentation de leurs membres dans des arènes politiques de haut-niveau.

Pour qu'elles puissent continuer à jouer ce rôle structurant et indispensable au vu des enjeux sécuritaires et des défis majeurs auxquels font face l'élevage et le pastoralisme dans la région, il va être nécessaire de les accompagner et responsabiliser davantage, afin qu'elles puissent pleinement assumer ces missions d'utilité publique que leur mandats respectifs et spécificités organisationnelles permettent de remplir. »

## ANNEXE : ELEMENTS D'ANALYSE ATTESTANT LA PRISE EN COMPTE DES PROPOSITIONS FORMULEES PAR LA SOCIETE CIVILE PASTORALE DANS LA DECLARATION DU FORUM DE NOUAKCHOTT+10

L'examen de la Déclaration adoptée par le forum fait apparaître que les propositions formulées par les acteurs de la société civile pastorale ont été prises en compte, dans les proportions remarquables, tant en ce qui concerne le fond que forme. Le tableau ci-dessus établit une lecture comparée des deux textes et s'emploie à repérer leurs similitudes et à fournir des éclairages utiles.

TABLEAU 1 – COMPARAISON ENTRE LES CONTENUES DE LA NOTE DE POSITION DES OSC ET DE LA DECLARATION « NOUAKCHOTT+10 »		
Eléments de la note de position des OSC	Eléments de la déclaration « Nouakchott+10 »	Commentaires
Points mis en relief dans le cadre de l'analyse des acquis : « réalisations d'infrastructures pastorales hydrauliques, santé, marchés à bétail, ainsi que dans les domaines du renforcement des capacités des acteurs à l'échelle locale, communale, intercommunale, nationale et transfrontalière ».	Acquis mentionnés dans les domaines « de la santé animale, de la gestion durable des ressources naturelles, du développement des chaînes de valeur du bétail et des infrastructures de production et de commercialisation, de l'inclusion sociale et économique des pasteurs vulnérables notamment les femmes et les jeunes, du renforcement des institutions en charge de l'élevage, et la bonne gouvernance des ressources partagées ».	La participation au forum de haut niveau d'une pluralité de groupes d'acteurs ayant des centres d'intérêt différents a permis d'enrichir l'analyse du bilan de la concrétisation de la Déclaration de Nouakchott.
« Un financement important a aussi permis le soutien à la mise en œuvre des politiques et stratégies de développement de l'élevage et du pastoralisme aux échelles locale, transfrontalière et régionale ».	Les participants au forum ont salué « le regain d'intérêt très marqué des institutions nationales et régionales et de leurs partenaires au développement pour la sécurisation du pastoralisme. De nombreux projets régionaux ou nationaux ont ainsi vu le jour en s'inscrivant dans la mise en œuvre de ces engagements ».	Les deux documents mettent en exergue les progrès accomplis dans l'amélioration de la prise en compte du pastoralisme dans les politiques publiques et les stratégies de coopération, résultant du premier forum de haut niveau de Nouakchott sur le pastoralisme au Sahel.
La note de position fait cas de « nombreuses réalisations dans les pays sahéliens, mais aussi dans certains pays côtiers »	La déclaration souligne que « des acquis importants ont été enregistrés dans la coopération transfrontalière entre pays côtiers et pays sahéliens, permettant de placer la transhumance et le commerce du bétail au cœur des échanges entre communautés et pays ».	En ce qui concerne de façon plus spécifique les pays côtiers, il convient de relativiser les progrès mentionnés, compte tenu du fait que la formulation du Programme Régional d'Intégration et de Développement des Elevages dans les pays Côtiers (PRIDEC) a été un rendez-vous manqué avec ces pays.



<p>La note de position des OSC mentionne que « la mise en œuvre des engagements pris par les acteurs du développement pastoral (Etats, OIR, ONG, OP, Collectivités) s’est heurtée à la réalité d’un contexte sécuritaire qui n’a cessé de se dégrader ».</p>	<p>La déclaration répertorie plusieurs défis liés à : (i) la pression foncière croissante, en lien avec les facteurs démographiques et le changement climatique ; (ii) l’extension des grandes pathologies animales ; (iii) la dégradation du contexte sécuritaire : (iv) la crise sanitaire provoquée par la COVID 19 ; et (v) les répercussions de la guerre russo-ukrainienne.</p>	<p>La déclaration a procédé à une identification plus exhaustive des différentes menaces (climatiques, sanitaires, sécuritaires, socio-politiques), ainsi que des facteurs liés à l’environnement régional et mondial, en soulignant leurs incidences sur le pastoralisme et la transhumance.</p> <p>L’analyse des défis a valorisé les notes politiques issues de l’étude du RBM sur l’insécurité en milieu pastoral ; notamment : (i) « Se mobiliser contre la communautarisation, facteur d’exacerbation des crises pastorales et sécuritaires dans l’espace sahélien » ; (ii) « Crises rurales et pastorales, crises sécuritaires : l’urgence d’enrayer le cercle vicieux de la violence » ; et (iii) « Redonner espoir et dignité à la jeunesse pastorale en lui conférant un rôle central dans la résolution des crises actuelles ».</p>
<p>La note de position des OSC mentionne que « les organisations d’intégration sous-régionale n’ont pas pu défendre le principe de la libre circulation. Au vu des différentes menaces, plusieurs pays côtiers ont pris des mesures de restriction de la transhumance, ce qui fragilise les systèmes pastoraux et agropastoraux et impacte négativement les circuits de commercialisation du bétail ».</p>	<p>La déclaration reconnaît timidement « la fragilisation du principe de la libre circulation des biens et services défini dans le cadre des organisations d’intégration sous-régionale et qui devait jouer un rôle clé dans la mise en œuvre de la Déclaration de Nouakchott de 2013 ».</p>	<p>La déclaration utilise un langage politiquement correct pour évoquer la réalité de la perte de leadership des institutions d’intégration sur les questions du foncier, de la transhumance et de la sécurité qui sont porteuses d’enjeux tellement importants, qu’aux yeux de certains Etats, ces questions relèvent de la souveraineté nationale de chaque pays.</p>
<p>« Les participants [à la rencontre d’Abidjan] recommandent la conception d’un programme régional ambitieux, couvrant les pays sahéliens et les pays côtiers, en phase avec les flux de transhumance et de commerce du bétail ».</p>	<p>La déclaration du forum lance un appel « à toutes les parties prenantes (Etats, OIG, OPR, ONG, OSC, populations, PTF...) à mettre en œuvre des programmes d’opérationnalisation de la stratégie régionale pour le développement des élevages et la sécurisation des systèmes pastoraux en Afrique de l’Ouest et au Sahel, adoptée en 2024 ».</p>	<p>Il existe une convergence et un alignement des deux documents sur la même position en ce qui concerne l’approche de programmation.</p> <p>La déclaration considère que les programmes devront servir d’instruments de mise en œuvre opérationnelle de la stratégie régionale à long terme de développement des élevages et de sécurisation des systèmes pastoraux.</p>

		<p>En soulignant la nécessité de l’alignement des programmes sur la stratégie régionale, la déclaration recommande d’inscrire les interventions futures dans quatre axes essentiels :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Valoriser le potentiel économique et la contribution à la souveraineté alimentaire des systèmes et filières d’élevage ;</li> <li>2) Améliorer la gouvernance des territoires et des ressources naturelles essentielles à la production et à la résilience des systèmes d’élevage ;</li> <li>3) Promouvoir « Une seule santé » pour améliorer la santé animale et minimiser l’impact des maladies animales sur la productivité animale et la santé publique ;</li> <li>4) Développer un environnement favorable aux investissements publics et privés dans les élevages.</li> </ol>
<p>La note a identifié neuf actions phares à promouvoir :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Renforcer les complémentarités entre agriculteurs, agropasteurs et pasteurs ;</li> <li>2) Restaurer l’entente entre les communautés, soutenir les initiatives contribuant au renforcement des liens sociaux et économiques ;</li> <li>3) Sécuriser de manière durable le foncier agropastoral, en mettant l’accent sur l’amélioration des instances de gouvernance du foncier ;</li> <li>4) Consolider la citoyenneté des éleveurs et mettre en œuvre des stratégies nationales d’éducation et de formation professionnelle des jeunes pasteurs ;</li> <li>5) Améliorer la perception du pastoralisme en tant que système adapté aux conditions écologiques et comme moteur économique des territoires et de toute la région ;</li> </ol>	<p>La déclaration a mis l’accent sur 12 exigences prioritaires :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Renforcer les synergies et la coordination des politiques et stratégies ;</li> <li>2) Sécuriser la mobilité du cheptel (transhumance et commerce) ;</li> <li>3) Promouvoir la coopération transfrontalière pour prendre en charge les défis liés à l’insécurité, à l’économie pastorale et aux dynamiques de déplacement entre les pays du Sahel et les pays côtiers,</li> <li>4) Renforcer les investissements structurants dans les zones de départ et d’accueil des transhumants ;</li> <li>5) Prendre en compte la santé animale dans les politiques publiques ;</li> <li>6) Procéder à l’identification harmonisée des animaux et favoriser la traçabilité des produits d’origine animale ;</li> </ol>	<p>Les propositions formulées par les acteurs de la société civile pastorale ont été intégralement prises en compte dans la Déclaration, sous des formulations parfois différentes.</p>

<p>6) Renforcer les chaînes de valeur des systèmes pastoraux et agropastoraux ;</p> <p>7) Promouvoir la coopération et favoriser les réponses transfrontalières, en vue de mieux faire face aux nouveaux défis et enjeux de l'insécurité, de l'économie pastorale et des dynamiques de déplacement vers les pays côtiers ;</p> <p>8) Développer des collaborations entre les parties prenantes, en vue de prévenir les conséquences de la crise ;</p> <p>9) Renouveler l'engagement des participants à jouer un rôle majeur dans la facilitation d'un dialogue multi-acteurs pour la refondation du pacte social.</p>	<p>7) Consolider les synergies entre les activités contribuant au renforcement des liens sociaux et économiques ;</p> <p>8) Promouvoir la citoyenneté des éleveurs et faciliter la revalorisation et la reconnaissance de leur métier ;</p> <p>9) Améliorer le fonctionnement des instances politiques de gouvernance du foncier ;</p> <p>10) Aménager et sécuriser les aires de pâturage et les infrastructures pastorales ;</p> <p>11) Promouvoir les chaînes de valeur des systèmes pastoraux et agropastoraux ;</p> <p>12) Soutenir l'émergence d'un secteur privé fort favorisant l'intégration des systèmes agropastoraux dans les chaînes de valeur.</p>	
<p>La note de position des OSC mentionne que « les OPR et leurs organisations membres réaffirment qu'elles souhaitent prendre pleinement part à la préparation et à la mise en œuvre d'un tel programme ambitieux Nouakchott +10 au vu de leur expérience et de leur réseau d'organisations de base dans les territoires concernés ».</p>	<p>La déclaration comporte deux engagements spécifiques qui concernent les acteurs de la société civile pastorale.</p> <p>« Les organisations et associations d'éleveurs et d'agriculteurs proclament leur volonté de renforcer leur rôle dans la mise en œuvre des services destinés à leurs membres, dans la facilitation d'un dialogue multi-acteurs pour la refondation du pacte social entre les communautés et dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques ».</p> <p>« Les organisations professionnelles régionales (OPR) et leurs organisations membres s'engagent à prendre pleinement part à la préparation et à la mise en œuvre de cette déclaration Nouakchott +10 en mettant à disposition leur expérience et leur réseau d'organisations de base dans les territoires concernés »</p>	<p>Les OPR et leurs membres sont conscients de la nécessité de disposer d'instruments permettant de progresser dans la voie de la mise en place d'un dispositif opérationnel et efficace de veille et de suivi des politiques publiques. A cet effet, des jalons ont été mis en place lors des concertations menées dans le cadre du processus « Nouakchott+10 ».</p> <p>Les OPR disposent d'instruments qui peuvent être pleinement valorisés dans le cadre de la mise en œuvre de la Déclaration, notamment les systèmes d'informations et de veille</p>
<p>La note de position des OSC insiste sur la nécessité d'améliorer la perception que les décideurs et les populations ont du pastoralisme.</p>	<p>La déclaration mentionne que « toutes les parties prenantes s'engagent également à renforcer la sensibilisation des acteurs à tous les niveaux afin de déconstruire les perceptions erronées sur le pastoralisme ».</p>	



## RÉGARDS SUR LE FONCIER n° 22

# Les organisations de la société civile pastorale et agropastorale au forum de haut niveau sur le pastoralisme « Nouakchott + 10 »

Propositions issues des concertations organisées au Bénin, au Sénégal et au niveau régional

### INTRODUCTION

- Un contexte sahélien et ouest-africain marqué par l'amplification de défis interconnectés
- L'enjeu de la concertation des acteurs de la société civile pastorale, en amont du forum « Nouakchott +10 »

### I. PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA CONCERTATION DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DU BÉNIN

- Modalités de conduite du processus de concertation
- Les principales avancées enregistrées au cours de la décennie écoulée
- Défis persistants et/ou émergents
- L'identification de pistes prospectives d'actions

### II. PRINCIPAUX RÉSULTATS DE LA CONCERTATION DES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DU SÉNÉGAL

- Modalités de conduite du processus de concertation
- Bilan de la concrétisation de la déclaration de Nouakchott
- Éléments de réflexion prospective

### III. NOTE DE POSITION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE PASTORALE AU FORUM DE HAUT NIVEAU SUR LE PASTORALISME

- Objectifs et modalités de déroulement de l'atelier régional
- Préoccupations majeures et propositions formulées par les participants
- Points saillants de la note de position des acteurs de la société civile pastorale au Forum « Nouakchott +10 »
- Participation des acteurs de la société civile pastorale au Forum de haut niveau sur le pastoralisme

### ANNEXE

- Éléments d'analyse attestant la prise en compte des propositions formulées par la société civile pastorale dans la déclaration du Forum de Nouakchott +10